

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTIÈME ANNÉE

1819^e SÉANCE : 5 MARS 1975

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1819)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation à Chypre :	
Lettre, en date du 17 février 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11625)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1819^{ème} SÉANCE

Tenue à New York, le mercredi 5 mars 1975, à 15 heures.

Président : M. Gonzalo J. FACIO (Costa Rica).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Irak, Italie, Japon, Mauritanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre de jour provisoire (S/Agenda/1819)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation à Chypre :
Lettre, en date du 17 février 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11625).

La séance est ouverte à 16 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre :

Lettre, en date du 17 février 1975, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/11625)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément à la décision prise à la 1813^e séance du Conseil, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce à participer, sans droit de vote, au débat.

Sur l'invitation du Président, M. Clerides (Chypre), M. Olcay (Turquie) et M. Carayannis (Grèce) prennent place à la table du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Conformément aux décisions prises aux 1815^e, 1816^e et 1817^e séances et avec l'assentiment du Conseil, j'invite les représentants de la Bulgarie, de l'Arabie saoudite et de la Roumanie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil pour participer au débat sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. Grozev (Bulgarie), M. Baroody (Arabie saoudite) et M. Datcu (Roumanie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

3. M. ZAHAWIE (Irak) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, saluer votre retour à New York pour présider une fois de plus les débats du Conseil de sécurité. Nous nous souvenons encore de l'excellente façon dont vous avez présidé la première séance du Conseil en 1974, alors que nos deux délégations venaient d'être élues au Conseil avec d'autres nouveaux membres non permanents. Nous vous souhaitons le succès dans votre tâche actuelle et vous promettons tout notre concours.

4. Nous voudrions également adresser nos félicitations et nos remerciements à M. Huang Hua de la Chine, pour l'excellente façon dont il a contribué au travail du Conseil lorsqu'il en a assuré la présidence en février.

5. Comme c'est la première fois cette année que ma délégation prend la parole, je voudrais adresser des paroles de bienvenue brèves mais cordiales aux nouveaux membres non permanents du Conseil. Les représentants de l'Italie, du Japon et de la Suède reviennent au Conseil avec une grande expérience et riches des très grandes réalisations de leurs pays respectifs. Les représentants de la Guyane et de la République-Unie de Tanzanie apportent au Conseil la vigueur et la vision des jeunes nations qui ont déjà beaucoup fait pour donner forme au mouvement non-aligné, traçant ainsi les grandes lignes d'un nouvel ordre mondial pour les générations à venir.

6. Nos meilleurs vœux accompagnent les membres sortants du Conseil, les représentants de l'Autriche, de l'Australie, de l'Indonésie, du Kenya et du Pérou, dont chacun, à sa manière propre, a apporté une précieuse contribution aux travaux du Conseil. Ce fut un plaisir et un privilège que de travailler à leurs côtés au Conseil.

7. On peut dire qu'il est toujours regrettable que le Conseil se réunisse pour examiner une crise particulière, étant donné que la crise en elle-même est regrettable. Ma délégation regrette particulièrement que le Conseil ait dû se réunir maintenant pour examiner une fois de plus la situation à Chypre, puisqu'il

a fallu que le Secrétaire général abrège, de ce fait, sa visite dans notre partie du monde. C'est ainsi qu'il n'a passé qu'une nuit à Bagdad au lieu des deux nuits prévues. Quoi qu'il en soit, nous espérons avoir une autre occasion d'accueillir M. Waldheim en tant qu'hôte honoré dans notre capitale sans les pressions de crises se profilant à l'horizon.

8. Nous voudrions ici rendre hommage au Secrétaire général pour les très utiles efforts qu'il a déployés pour traiter du problème de Chypre, ainsi qu'à son représentant personnel, M. Weckmann-Muñoz, dont nous avons pu directement apprécier les qualités et le dévouement remarquables lorsqu'il s'est occupé de l'un des problèmes de l'Irak.

9. La situation à Chypre, comme on l'a déjà dit, est chronique, complexe, et je pourrais ajouter, la confusion y règne. Maintenant que le débat touche à sa fin et après avoir écouté très attentivement toutes les déclarations déjà faites, on peut se demander ce qu'il reste à dire du dilemme qu'est Chypre sans provoquer de nouvelles récriminations et sans risquer de plonger le Conseil dans les discours sans fin et les débats inutiles qui sont le fléau des Nations Unies.

10. Ma délégation prend exemple sur la sagesse dont a fait preuve le représentant de Chypre, M. Clerides, lorsqu'il a dit, dans sa déclaration liminaire [1813e séance], qu'il ne rouvrirait pas des plaies anciennes et ne s'efforcerait pas de répartir les torts, animé du désir sincère de faire preuve d'esprit constructif et non d'obstruction. Néanmoins, et c'était peut-être inévitable, les blessures ont été ouvertes à nouveau et je n'ai pas l'intention d'aggraver les souffrances; Chypre est déjà suffisamment éprouvée.

11. La seule lueur d'espoir dans la sombre atmosphère dans laquelle Chypre a été plongée est l'accord presque unanime sur la nécessité de reprendre les négociations entre les représentants des communautés grecque et turque à Chypre. Dans ces circonstances, il est indispensable de rechercher les points d'accord entre les parties intéressées plutôt que de mettre en relief leurs divergences. La déclaration unilatérale du 13 février a certainement suscité les plus vives inquiétudes quant à l'avenir de l'île. Je voudrais dire ici à nouveau que l'Irak appuie fermement l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le statut de non-alignement de la République de Chypre.

12. Ma délégation tire une profonde satisfaction du fait que toutes les parties intéressées ont réaffirmé leur adhésion à ces principes fondamentaux. Nous notons que, dans la déclaration qu'il a faite le 13 février, M. Denktas a affirmé sa volonté : "de s'opposer résolument à toute tentative contre l'indépendance de Chypre ainsi qu'à son partage ou à son union avec un autre Etat" [S/11624, annexe II]. Nous voudrions également rappeler à cette occasion qu'au cours du débat sur Chypre qui a eu lieu à la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires

étrangères de la Grèce et celui de la Turquie ont condamné toute tentative d'*enosis* ou de partage de l'île. Ma délégation se félicite des assurances renouvelées données par le représentant de Turquie, M. Olcay, selon lesquelles le Gouvernement turc n'a pas la moindre intention de recourir au partage de Chypre et, qu'en fait, en tant que garant de l'indépendance de la République de Chypre, il s'opposera fermement à tous efforts qui pourraient être faits par d'autres parties pour partager l'île ou l'annexer.

13. Le représentant de la communauté turque à Chypre, M. Çelik, a dit, par ailleurs, que rien, dans leur proposition, ne devait être interprété comme étant le dernier mot; et je crois que M. Denktas lui-même a dit, de son côté, que leur déclaration ne préjuge pas le règlement politique définitif du problème de Chypre.

14. Il semblerait qu'il y ait de bonnes raisons de croire que les deux parties veulent que Chypre reste un Etat indépendant, souverain et non-aligné. Les deux parties semblent accepter la nécessité d'établir des communautés séparées dans l'île. Toutes les deux paraissent prêtes à discuter de la structure de l'Etat et des limites des régions appartenant aux communautés.

15. De nombreux appels ont été lancés aux parties intéressées pour les engager à créer le climat propre à la reprise des négociations. Le Conseil de sécurité, s'efforçant d'agir de manière constructive dans la situation actuelle, ne peut faire moins que de chercher lui-même à créer l'atmosphère voulue pour la prompte reprise des négociations en demandant aux parties de commencer à prendre des mesures concrètes en vue de la mise en œuvre de la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale, en mettant le Secrétaire général à la disposition des parties, en les priant de coopérer pleinement avec lui et avec le Conseil afin de réaliser un règlement juste et durable du problème.

16. Nous espérons sincèrement que le Conseil verra ses efforts couronnés de succès et qu'il ne donnera pas l'impression de s'être livré à un nouveau débat stérile.

17. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Etant donné que tous les membres du Conseil ont déjà pris la parole au cours du débat, je me suis inscrit sur la liste pour faire une déclaration au nom de COSTA RICA.

18. Le Gouvernement costa-ricien attribue une très grande importance au poste de Président du Conseil. Pour le prouver, il a décidé que son ministre des relations extérieures remplirait ce rôle lorsque ce serait le tour de notre pays d'exercer la présidence du Conseil. C'est la raison pour laquelle j'ai eu l'honneur de le présider au mois de janvier 1974. Et c'est la raison pour laquelle j'occupe ce siège aujourd'hui.

19. Je remercie les membres du Conseil qui ont participé au débat en cours des séances d'hier et

d'aujourd'hui pour les paroles de bienvenue qu'ils m'ont adressées. Je remercie également les membres que j'ai été appelé à consulter de l'attention qu'ils ont bien voulu m'accorder. Leurs indications ont été extrêmement précieuses dans les efforts que je déploie pour remplir au mieux ces fonctions importantes.

20. Je profite de cette occasion pour féliciter les nouveaux membres du Conseil et leur promettre ma collaboration; il s'agit des représentants du Japon, de la Guyane, de l'Italie, de la République-Unie de Tanzanie et de la Suède.

21. Nous sommes réunis ici à la demande du représentant du Gouvernement de la République de Chypre. On nous a convoqués pour étudier un problème urgent, qui, s'il n'est pas résolu rapidement, pourrait mettre en danger la paix et la sécurité dans le monde. C'est pourquoi je crois que le Conseil ne s'acquitterait pas de son devoir si, après avoir écouté attentivement les déclarations des parties intéressées, il ne décidait pas rapidement d'adopter une résolution viable; qui exprime sans équivoque sa décision d'assurer au conflit de Chypre une solution satisfaisante.

22. Ce débat, qui a commencé le 20 février 1975, a été long, mais utile. Il nous a permis d'écouter des arguments très intéressants de la part des parties au conflit. Il nous a renseignés sur les antécédents historiques et sur les causes actuelles de ce conflit. Et il nous a permis d'écouter de précieux appels à la concorde de la part de tous les membres du Conseil. Mais nous ne pouvons prolonger ce débat plus longtemps. En effet, alors que nous sommes réunis ici, les deux communautés chypriotes s'éloignent toujours davantage l'une de l'autre, leurs positions se durcissent, la rancœur augmente, les souffrances de milliers de personnes déplacées se multiplient, et Chypre s'enfoncé chaque jour davantage dans une grave dépression économique.

23. Nous devons donc parvenir à une conclusion. Et, conformément à ce qui a été exposé ici, cette conclusion ne peut être autre que de veiller à ce que soient mis en pratique les principes contenus dans la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale, résolution que le Conseil a faite sienne en lui donnant un caractère obligatoire, aux termes de sa résolution 365 (1974) adoptée à l'unanimité le 13 décembre 1974. Les principes figurant dans ces résolutions peuvent être résumés comme suit : premièrement, respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre. Deuxièmement, abstention de la part de toute puissance étrangère d'intervenir dans les affaires intérieures de Chypre. Troisièmement, retrait des forces armées et du personnel militaire étranger qui se trouvent actuellement dans l'île. Quatrièmement, retour des réfugiés dans leurs foyers. Cinquièmement, solution des problèmes existant entre les communautés d'origine grecque et turque qui constituent la population de Chypre, à la suite de négociations sur un pied d'éga-

lité, afin de parvenir librement à un accord mutuellement acceptable.

24. L'ordre dans lequel ces principes sont énoncés ne sous-entend pas nécessairement qu'il y ait priorité chronologique dans leur application. De toute façon, étant donné que ce qui a provoqué la convocation de ces réunions a été la rupture des négociations à la suite de mesures unilatérales prises par l'une des parties, notre préoccupation immédiate et principale doit être d'obtenir que celles-ci retournent aussi rapidement que possible à la table de négociations, dans un lieu et avec une procédure qui soient plus favorables que ceux des conversations antérieures.

25. Il est indubitable qu'il incombe aux Chypriotes eux-mêmes de trouver la solution définitive de leurs problèmes politiques, et ce par la négociation. Mais la tâche du Conseil ne saurait prendre fin avec la reprise des conversations. Compte tenu des dangers que représenteraient pour la paix de l'île, de la région de la Méditerranée orientale et du monde entier, l'échec ou la stagnation des négociations, un consensus s'est dégagé ici, selon lequel le Conseil de sécurité a l'obligation de veiller au déroulement des négociations et d'obtenir, de la façon la plus efficace possible, que les parties trouvent des formules nouvelles pour un règlement pacifique.

26. L'un des meilleurs moyens de contribuer au bon succès du nouveau dialogue se trouve dans la participation active du Secrétaire général. La prudence et la sagesse dont le Secrétaire général, M. Waldheim, a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions en général et, plus particulièrement, dans ses efforts de paix à Chypre, le désignent comme le fonctionnaire le mieux à même d'agir à la fois comme le modérateur et le "moteur" de ces négociations, dont nous souhaitons qu'elles donnent des résultats positifs.

27. L'un après l'autre, les membres du Conseil ont exprimé, pendant ce débat, leur confiance en la participation du Secrétaire général au dialogue auquel doivent participer les représentants des parties intéressées, confiance qui s'étend également à son représentant personnel, M. Weckmann-Muñoz. Je suis sûr qu'il y a un consensus, auquel participent les parties intéressées elles-mêmes, en vue de prier le Secrétaire général de se mettre personnellement à la disposition des négociateurs, afin d'assurer à leurs efforts le résultat le meilleur.

28. Le débat, à mon avis, indique également qu'il y a un consensus de la part des membres du Conseil sur d'autres questions importantes, qui devraient être reflétées dans la résolution que, je l'espère, nous pourrions adopter avant la fin de la semaine.

29. En premier lieu, on a reconnu que le gouvernement que préside l'archevêque Makarios, est l'unique gouvernement légitime de Chypre. Quels que soient les arguments que l'on puisse invoquer pour une

restructuration constitutionnelle de l'île, ce qui est certain, c'est que tant que le changement constitutionnel n'aura pas eu lieu et tant que ne seront pas élus, conformément aux normes nouvelles, un autre chef d'Etat et un autre cabinet, le Gouvernement actuel de Chypre, reconnu par la quasi-totalité des Membres des Nations Unies, continuera à représenter juridiquement son peuple, et ceux que désigne ce gouvernement seront les seuls représentants légitimes de Chypre à l'Organisation des Nations Unies.

30. En deuxième lieu, il est tout à fait évident qu'il y a un consensus, de la part des membres du Conseil, en ce qui concerne le maintien de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de Chypre. Par conséquent, il est évident que tous les membres du Conseil repoussent toute tentative de partage de Chypre, d'*enosis*, ou de ce qu'on appelle une *double enosis*.

31. Il existe également un consensus quant à l'inopportunité de la déclaration unilatérale proclamant l'existence d'un Etat fédéré turc de Chypre. Cette décision, prise à un moment où les négociations sur le statut constitutionnel futur de Chypre allaient commencer, devenait inévitablement inacceptable pour la partie chypriote grecque. Cela a eu comme résultat immédiat la suspension des négociations, à la reprise desquelles visent nos efforts actuels.

32. Tout en continuant de regretter cette déclaration du 13 février 1975 [*ibid.*], il est juste de relever que le représentant *ad hoc* de la communauté chypriote turque, M. Çelik, de même que son chef, M. Denktaş, ont déclaré à plusieurs reprises que cette action n'avait pas pour but de compromettre l'indépendance, la souveraineté ni l'intégrité territoriale de Chypre, non plus que de préjuger le résultat final des négociations devant avoir lieu avec la partie chypriote grecque sur l'organisation constitutionnelle future de la République de Chypre. Il faut également relever que ces affirmations sont entièrement conformes au texte même de ladite déclaration, où est réaffirmée l'opposition ferme des Chypriotes turcs à tout acte portant atteinte à l'indépendance de Chypre, ainsi qu'au partage ou à l'union de l'île avec un Etat étranger quel qu'il soit. On réaffirme également dans cette déclaration que l'objectif final des Chypriotes turcs est de s'unir à la communauté chypriote grecque dans le cadre d'une fédération birégionale.

33. Il faut espérer que si les Chypriotes turcs s'inspirent vraiment de ces objectifs, ils s'abstiendront désormais d'adopter d'autres décisions unilatérales qui, comme c'est le cas de celle du 13 février, constituent un obstacle à la réalisation de ce qu'ils disent être leur objectif final.

34. Sur la base des questions pour lesquelles le débat actuel a fait apparaître un consensus, on a établi deux documents de travail qui contiennent des éléments précieux en vue d'un projet de résolution possible.

L'un a été préparé par les représentants de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni, l'autre par les représentants de la Guyane, de l'Irak, de la Mauritanie, de la République-Unie du Cameroun et de la République-Unie de Tanzanie. Sur la base de ces efforts louables, j'ai eu l'honneur de procéder à des consultations intensives dès que je suis devenu président du Conseil, le 1er mars. De leur côté, les membres du groupe des trois puissances occidentales européennes, ainsi que ceux du groupe des nations non-alignées, ont à leur tour procédé à des consultations entre eux, avec les autres membres du Conseil et avec les parties intéressées. Le résultat de ces efforts, dont nous devons tous nous féliciter, serait un projet de résolution qui condense en un seul les deux documents cités.

35. Grâce au travail acharné de ces membres si actifs du Conseil de sécurité, je crois que nous pourrions d'ici peu mettre fin à ce débat, grâce à l'adoption, que j'espère unanime, d'une résolution destinée à encourager la reprise immédiate de nouvelles négociations entre les représentants très expérimentés des communautés chypriotes, M. Clerides et M. Denktaş.

36. Je voudrais dire à ces négociateurs ma certitude que leur habileté reconnue, leur modération, leur expérience et l'amour qu'ils portent à leur peuple les amèneront à trouver un terrain d'entente qui, avec le temps, constituera la base de la coexistence pacifique et de la coopération active entre les deux communautés chypriotes. Certes, la tâche paraît parfois impossible. Mais l'histoire nous enseigne que des divergences entre d'autres communautés qui paraissaient irréconciliables ont été surmontées avec le temps. Pour ce faire, il suffit simplement d'un bon point de départ.

37. Si on lit avec attention les propositions concernant l'organisation constitutionnelle que M. Clerides et M. Denktaş ont échangées par l'intermédiaire du représentant du Secrétaire général, M. Weckmann-Muñoz, avant l'interruption des négociations qui se déroulaient à Nicosie, on s'aperçoit qu'elles ont de nombreux points communs.

38. Il est évident qu'il existe des différences d'accent qui font qu'elles semblent incompatibles. Mais, en réalité, on avait commencé à avancer. On s'était mis d'accord sur le fait que la nouvelle Chypre devait constituer une fédération bicommunautaire et, bien que M. Denktaş ait proposé une fédération birégionale et que M. Clerides ait proposé une fédération multi-régionale, ce dernier s'est rapproché de la thèse du premier lorsqu'il a admis qu'il fallait qu'il y ait une région importante dans le nord qui soit placée sous le contrôle des Chypriotes turcs. Pour sa part, M. Çelik, parlant au Conseil en sa qualité de représentant de la communauté chypriote turque, a clairement déclaré que les propositions de M. Denktaş n'avaient pas un caractère définitif étant donné qu'au cours d'un processus de négociations il doit forcément y avoir des propositions et des contre-propositions jusqu'à ce que l'on arrive à un compromis mutuellement acceptable.

39. Je signale les éléments d'accord sans le moindre désir d'indiquer comment résoudre la question de fond parce que, je le répète, l'édification de la nouvelle Chypre et la solution des difficultés qui y ont trait ressortent de la compétence des Chypriotes seuls. Mais je ne m'abstiens pas d'exprimer l'espoir que si les négociations sont entreprises dans un esprit nouveau, les yeux tournés vers l'avenir, sans tenir compte des erreurs passées, la paix régnera à nouveau à Chypre et, au fur et à mesure que les années passeront, on forgera une nation chypriote, débarrassée des rancoeurs et des luttes sanglantes que les deux communautés de l'île ont connues depuis des siècles.

40. En ma qualité de PRÉSIDENT du Conseil, j'invite maintenant le représentant de l'Arabie saoudite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

41. M. BAROODY (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, avant d'aborder ma déclaration, permettez-moi de vous dire combien je suis sensible au fait que vous soyez venu tout exprès de votre pays pour présider aux débats du Conseil de sécurité sur un problème qui demande bien plus de temps pour être résolu que beaucoup d'entre nous ne l'avaient pensé. Je dis ceci car, en qualité de ministre des relations étrangères du Costa Rica, vous avez certainement beaucoup d'obligations dans votre pays. Cependant, le sens des responsabilités d'un dirigeant qui s'estime tenu de faire de son mieux pour contribuer à la recherche des moyens de résoudre ce problème mérite tous nos éloges, d'autant plus que votre pays est un petit pays et nous sommes encouragés par le fait que les représentants de petits pays s'intéressent plus que par le passé à de tels problèmes. J'espère que le message ne sera pas perdu pour les grandes puissances lorsqu'elles verront qu'un grand nombre d'entre nous, petits pays, s'intéressent aux affaires des Nations Unies.

42. Je suis encouragé par le fait que tout au long de ce débat j'ai constaté, dans l'ensemble, des échanges réels entre nos collègues grec et turc, d'une part, et entre les représentants des communautés chypriotes grecque et turque, d'autre part. Malgré les accusations et récriminations mineures que nous avons entendues, je crois néanmoins que toutes les parties intéressées sont bien disposées les unes envers les autres. Je ne dirais pas cela si je ne le pensais pas. Il n'y a pas d'amertume profonde, il n'y a même pas l'ombre de haine bien que le sang ait coulé et que les gens de Chypre aient payé cher — qu'ils appartiennent à la communauté grecque ou à la communauté turque.

43. Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, j'ai déjà pris la parole sur ce problème. Pourquoi ai-je demandé à reprendre la parole ? J'ai déjà dit que Chypre se trouve située dans notre région. J'ai été heureux que notre frère et collègue de l'Irak ait parlé aujourd'hui, parce que Chypre fait partie du Moyen-Orient. La question nous intéresse tous. Tous

les pays du Moyen-Orient se préoccupent de ce qui se passe à Chypre parce que ce pays est le microcosme de forces invisibles et d'une épreuve de force qui se déroule peut-être à notre insu. Mais je ne veux pas gêner certains de mes collègues en citant des faits. Je pourrais citer des faits, mais si je le faisais je provoquerais peut-être des droits de réponse, auxquels je devrais répondre à mon tour en accusant. Quel serait le résultat ? Cela ne nous mènerait nulle part. Il y aurait simplement un peu plus d'amertume. J'ai payé cher pour apprendre cela. Je suis ici depuis longtemps. Baroody essaie-t-il, maintenant que les Etats arabes ont quelques surplus de pétrole, d'en verser sur le feu ? Non, parce que quelqu'un pourrait jeter dans le pétrole une allumette enflammée et nous n'aboutirions à rien. Nous serions tous brûlés. Mais l'image est valable à certains égards.

44. Pourquoi ai-je repris la parole ? A la dernière séance, j'avais fait signe à mon frère et collègue indien membre du Secrétariat assis derrière M. Shevchenko, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité, que je voulais parler. Il a pensé que je voulais le voir personnellement, et j'ai ainsi manqué l'occasion de parler, après avoir écouté les orateurs, qui, je le dis avec tout le respect que méritent leur perspicacité, leur honnêteté, leur clarté de pensée, ont tourné en rond, sans document de travail. Car s'il existe un document de travail, ou bien ils ne m'ont pas suffisamment fait confiance pour me montrer son contenu, ou bien, semble-t-il, ils ne sont pas encore parvenus à un accord.

45. J'ai éprouvé un sentiment de tristesse non pas pour les messieurs assis ici autour de cette table, mais pour les Chypriotes qui endurent des souffrances, quelle que soit leur origine nationale ou religieuse. Ce sont des Chypriotes; nous avons décidé cela il y a longtemps : pas d'*enosis*, et pas de partage. C'était la raison pour laquelle Chypre a été déclarée Etat Membre indépendant de l'Organisation des Nations Unies.

46. Que s'est-il passé ? Soit dit en passant, je me suis livré à quelques recherches sur ce Sampson et j'ai appris qu'il n'était pas anglo-saxon. J'ai dit "Dieu merci", parce que j'ai toujours des soupçons à l'égard de nos amis britanniques, bien que depuis que le parti travailliste a pris le pouvoir, je pense qu'ils en ont moût fait qu'au temps du colonialisme, à commencer par Ramsay MacDonald, et cette année 1924 où "tout allait pour le mieux". Vous rappelez-vous de cette année-là ?

47. On m'a dit que Sampson était une tête brûlée, un aventurier. Je ne demande pas à M. Clerides si cela est vrai car il pourrait être gêné, ni même à mon bon ami M. Olcay, qui est à ma droite. Savez-vous ce que Sampson a fait ? Pendant la lutte pour l'émancipation de Chypre, il a coupé la tête de soldats anglais, pas de soldats grecs ou de soldats turcs.

48. J'envie réellement le stoïcisme et la réserve de nos amis anglais, qui ne se sont jamais plaints même lorsqu'il a décapité leurs propres compatriotes qui se trouvaient dans l'île. Ils ne se sont même pas plaints beaucoup lorsque les soldats anglais ont été pendus aux branches des oliviers en Palestine au cours des années 20 et 30. C'est à leur honneur. Mais personne ne peut être aussi impassible que le Gouvernement britannique. Il se trouve que nous sommes des méditerranéens, et nous nous étonnons de voir comment mon bon frère assis à ma droite et celui qui me fait vis-à-vis ont su agir plus ou moins comme l'ont fait les Anglo-Saxons, avec sang-froid. Cela fait plaisir, car on voit un espoir dans ces attitudes nouvelles des peuples méditerranéens lorsqu'ils abordent froidement une question, bien que les sentiments soient très vifs chez les peuples de la Turquie, de la Grèce et ceux des communautés chypriotes. Comment le sais-je ? Je suis arabe. Une fois, à Paris, dans les années 30, tandis que je me dirigeais vers la place de la Concorde, j'ai été entouré par une foule, sans savoir de quelle manifestation il s'agissait. Je criai à tue-tête sans savoir ce que je criais, jusqu'à ce que des balles de mitrailleuses se mettent à siffler. Je ne veux pas parler en détail de cet événement; c'était l'affaire Stavisky, dont les membres du Conseil se souviennent sans doute. Cela se passait dans les années 30. Je me suis brusquement dit en arabe : "Jamil, qu'est-ce que tu fais ici ?", "Pars !" pour échapper aux nazis. J'ai raconté à un Français ce qui m'était arrivé. Il m'a dit : "Ah, il faut lire la *Psychologie des foules* de Gustave Le Bon" ouvrage qui est devenu classique.

49. Que devons-nous alors attendre des Chypriotes, qu'ils soient d'origine grecque ou turque ? Et je m'empresse d'ajouter "d'autres origines" aussi, parce que tous les Chypriotes ne sont pas grecs ou turcs. Certains viennent du monde arabe. Ils sont devenus Chypriotes et ont fondu leurs intérêts avec ceux de Chypre. Certains, comme je le disais l'autre jour, sont des Maronites du Liban, d'autres sont des chrétiens ou des musulmans de Syrie. Vous pouvez m'interroger sur Chypre : c'est ma région.

50. Mais les gens sont ce qu'ils sont et je n'aime pas les ranger dans des catégories. Un peuple est un peuple en raison de son mode de vie et de sa communauté d'intérêts — nous avons réglé ce point l'autre jour — pas nécessairement en raison de sa religion car si le lien de la religion existait, les chrétiens d'Europe ne se seraient pas engagés dans deux guerres mondiales, priant le dimanche au nom de Jésus, Prince de la Paix, et le lendemain se tranchant la gorge les uns les autres. Donc la religion n'intervient pas comme d'aucuns peuvent le penser. Prenez ma famille, les Baroody. C'est une vieille famille; ce n'est pas un honneur d'être une vieille famille, car il faut briller et quand on est vieux, on se rouille. Bref, la moitié des Baroody est chrétienne, l'autre moitié est musulmane. Or nous ne nous disons pas : "Vous, vous êtes musulman" et "Vous, vous êtes chrétien".

51. Voici donc le conseil que je donne à mes collègues de Chypre : je vous en prie ne faites pas de la religion le pivot de divergences pouvant créer d'énormes difficultés et pouvant accentuer celles qui existent. Portez votre regard au-delà de cette petite bande de la Méditerranée, vers le Liban. Le Liban a des musulmans et des chrétiens de tous cultes, il y a des juifs qui vivent en paix malgré toute la propagande que l'on peut lire ici dans ce pays au sujet du mauvais traitement des juifs. Ils sont citoyens à part entière. Le peuple est prospère parce que chacun prie comme il l'entend, sans faire d'histoire à propos de religion. Je ne dis pas que la situation dans laquelle vous vous trouvez est la même que celle du Liban, mais il y a un parallèle.

52. Qui suis-je pour venir ici vous faire la leçon ? Et à quoi cela nous mènera-t-il que je vous dise ce qu'il convient de faire ? Après tout, qui est Baroody ? Qu'il s'occupe de ses affaires ! Les Arabes ont assez de difficultés; qu'ils règlent leurs propres problèmes avant de venir donner des conseils aux autres !

53. Mais après tout, mon pays est Membre des Nations Unies. Je prends fait et cause pour l'Organisation. Je le fais depuis trente ans, et je crois que c'est le droit de chacun d'agir ainsi. C'est pourquoi j'ai applaudi le Président du Conseil de se mêler lui-même de cette affaire — le Costa Rica étant peut-être à 11.200 ou 12.800 km. du foyer des troubles — avec l'espoir qu'une solution pourrait être trouvée.

54. Quelle est la solution ? Quelle méthode — ou quelles méthodes — devrions-nous essayer, qui ne l'aurait pas encore été ? Et, sans aucun doute, certaines l'ont été sans qu'aucun de nous le sache, pas même moi. Je serai franc; je ne mâche pas mes mots. Je ne vais gêner personne, donc ne vous sentez pas mal à l'aise; même si vous sentez que certaines remarques s'appliquent à vous, ce ne sera pas de ma faute. Un proverbe arabe dit : "Si vous mettez une brochette dans votre poche intérieure, elle vous piquera à l'aiselle". Nous ne savons pas qui a la brochette dans sa poche intérieure. J'ai dit cela, il y a des années, à un ministre des affaires étrangères, il m'avait demandé qui j'entendais par "les démocraties perverses" et si son pays était visé. J'avais cité ce proverbe, alors il a mis la main dans la poche intérieure de sa veste, et il a dit : "Je n'ai pas de brochette". J'ai répondu : "Cherchez dans l'autre poche, vous la trouverez peut-être". Cela remonte à 1947, à Lake Success.

55. Beaucoup d'entre nous ont des brochettes de ce genre qu'ils cachent. Mais ce n'est pas la méthode qu'il convient d'appliquer à un problème comme celui-ci. Je commencerai par la Grèce et la Turquie, pays de la Méditerranée; la Méditerranée est le berceau de la civilisation occidentale et, par conséquent de la civilisation du nouveau monde. Je crois que nous devons en appeler à ces hommes qui ont une si glorieuse histoire.

56. J'ai dit l'autre jour à quel point les Turcs avaient été tolérants : je suis né sujet ottoman. Qui peut nier l'apport de la Grèce à la civilisation du monde ? Nous, Arabes, sommes fiers d'avoir transmis une grande partie de la pensée et de la culture grecques. A vrai dire, sans les Arabes, personne n'aurait entendu parler d'Aristote ou de Platon. Nous devons nous considérer comme une communauté méditerranéenne ayant les mêmes intérêts. Aucune faction religieuse ou politique ne doit nous diviser.

57. Mais je vais plus loin : nous devrions être considérés comme une communauté mondiale. Mais bien sûr, c'est une utopie; nous n'en sommes pas encore à ce stade de la société. Par conséquent, grattant mon crâne chauve, je me suis demandé comment on pouvait venir à bout de cette question; j'ai réfléchi en homme originaire de la région, et je me suis dit que plusieurs possibilités s'offraient, dont certaines méritent peut-être un examen plus approfondi que d'autres.

58. Je commencerai par les Grecs et les Turcs. Et attention, si je dis "les Grecs et les Turcs", et non pas "les Turcs et les Grecs", c'est strictement à cause de l'ordre alphabétique. Oublions un moment les données historiques dont j'ai parlé la dernière fois, car je ne veux pas me répéter. Beaucoup de Grecs se sont distingués dans l'Empire ottoman, et pendant que les Turcs dominaient les Grecs jusqu'à l'indépendance de la Grèce, en 1824 ou à peu près — les Anglais avaient envoyé lord Byron, souvenez-vous, pour inciter à la libération — les Grecs n'ont pas souffert pour des raisons religieuses grâce à la tolérance des Turcs. Pourquoi ? Parce que les Turcs étaient pieux, ils étaient de bons musulmans. Les chrétiens et les juifs étaient les peuples du Livre et les peuples de l'Anatolie d'aujourd'hui sont aussi musulmans que les habitants de l'Arabie saoudite, du moins la plupart d'entre eux et ils ne haïssent pas les chrétiens à moins que l'on ne les y pousse pour des raisons politiques. De même, beaucoup de Grecs sont de vrais chrétiens. Je le sais, ils pratiquent leur religion mieux que leurs coreligionnaires d'Occident qui, je le répète, se sont coupé la gorge pendant deux guerres mondiales au nom de la religion.

59. Celui qui s'amuse bien, semble-t-il, c'est notre ami M. Malik, parce que son pays n'a pas de complexe religieux : ce sont des athées. Nous acceptons votre athéisme, en ce sens que le Coran dit : "Il n'y a pas de contrainte dans la religion". Nous ne pouvons pas vous contraindre à être de bons chrétiens ou de bons musulmans; soyez donc ce que vous êtes. Ils n'ont pas de complexes en matière de religion, à l'exception de certains qui utilisent la religion à des fins politiques. Nous savons lesquels. Inutile de les citer.

60. Donc, le premier axiome, si j'ose dire, est de ne pas attiser les flammes de l'animosité religieuse, à Chypre ou ailleurs. Nous ne pouvons nous le permettre dans notre partie du monde. Nous avons réglé

la question au Liban, en Syrie et en Irak, quoi que l'on dise de nos amis irakiens dans le media qui est sous la coupe de certaines factions que je n'ai pas à nommer. C'est le premier axiome. Essayez de calmer les communautés grecque et turque; dites-leur que ce qui s'est produit est très triste, très douloureux, et ne doit pas se renouveler pour des raisons d'intolérance religieuse.

61. Ayant préparé le terrain, nous en arrivons à la première option, qui peut d'ailleurs n'être pas applicable en raison des intérêts spéciaux de certains Etats, que je n'ai pas besoin de nommer. Je m'adresse ici à nos frères grecs et turcs : leurs pays ne sont-ils pas tous deux membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ? Quelqu'un est-il déjà sorti de l'OTAN ? Bien sûr, cela pourrait arriver; je ne sais pas. De quel genre d'alliance s'agit-il lorsque toute suggestion d'arbitrage entre les deux parties éveille la crainte qu'une partie ou l'autre puisse être contrariée ? Laissez-moi vous dire qu'il s'agit d'une bien faible alliance qui ne donnera rien.

62. Je ne suis pas moi-même partisan des alliances militaires. J'espère que nous autres Arabes ne serons pas contraints d'y recourir à l'avenir. Mais les membres de l'OTAN devraient donc discrètement et sans bruit essayer de réduire les divergences entre les Grecs et les Turcs. Après tout, ils peuvent compter sur la sagesse de nos amis anglais, la lucidité et la logique de nos amis français et le sentiment méditerranéen de nos amis italiens. Les Italiens sont un peuple exubérant; ils sont affectueux et sentimentaux. Un jour, quelqu'un m'a dit : "Les Italiens ne sont pas de bons soldats. Regardez-les". J'ai répondu : "C'est parce qu'ils sont plus civilisés que vous. Ils préfèrent la chanson et l'opéra". Après tout, la Renaissance a commencé en Italie, et c'est tout à leur honneur. Tant de gens sont encore des barbares et pensent que la force brutale et le fait de s'entretenir constitue une qualité en temps de guerre ou en temps de paix !

63. J'ai mentionné trois membres de l'OTAN. Il y en a d'autres. Je ne veux pas exclure les Allemands de l'Est et de l'Ouest. N'est-il pas épouvantable qu'on ait coupé l'Allemagne en deux ? Bien sûr, cela ne me regarde pas.

64. Comme je l'ai dit, la première option qui s'offre aux membres de l'OTAN est d'essayer calmement, silencieusement de réduire les divergences entre les Grecs et les Turcs. Malheureusement, les événements suivent le même cours : nos amis grecs appuient la faction grecque et nos amis turcs appuient la faction turque à Chypre. C'est une erreur. C'est pourquoi j'ai cité le premier axiome, à savoir : qu'il doit y avoir tolérance religieuse de la part des dirigeants de la Grèce et de la Turquie. Nous en avons la preuve dans cette salle même.

65. Evidemment, les membres de l'OTAN échoueront peut-être. S'ils échouent, nous devons trouver

une autre possibilité, une autre option ou un autre choix, appelez cela comme vous voudrez.

66. Il se trouve que Chypre est considérée comme membre du soi-disant tiers monde, ou du monde non-aligné. Je dis "soi-disant" parce que je ne crois pas à ces nomenclatures qui sont dépourvues de sens. Ce sont là des clichés. L'Arabie saoudite est également considérée comme appartenant au tiers monde, le monde non-aligné. Quel est le premier monde ou le deuxième monde ? Il n'y a qu'un monde, et le catalyseur en est l'Organisation des Nations Unies. Avec tout le respect qui est dû aux objectifs des membres du tiers monde, y compris nous-mêmes, je pourrais demander : "Y a-t-il une homogénéité quelconque entre les pays du tiers monde ?" Il y a toutes sortes d'intérêts spéciaux que servent les hommes politiques de chaque Etat, tout comme il y a aussi des intérêts nationaux à l'intérieur de l'OTAN. Si tel n'était le cas, l'OTAN constituerait un bloc solide. Or il n'en est pas ainsi, et nous constatons que cette alliance est très faible. Je ne sais pas ce que l'on peut dire du Pacte de Varsovie; j'espère qu'il n'est pas trop solide parce qu'alors il y aura toujours une OTAN.

67. La façon de procéder est de discuter la question, d'aller à la source du problème, de parler d'homme à homme et non pas uniquement de lire des déclarations. Tous ces mots que nous entendons ici sont bien prononcés, mais si nous essayons de leur trouver un sens, nous constatons qu'ils ne sont que platitudes — de belles platitudes, mais des platitudes tout de même. Je voudrais parfois qu'il y ait une taxe sur les mots et des prix pour les actes. Il y a un proverbe arabe qui dit : "Laissez-les parler; il ne paie pas d'impôt sur ce qu'il dit". Pour des raisons de sémantique, de rationalisation et de phrases à double sens, la plupart d'entre nous disent parfois des choses qu'ils ne veulent pas dire et ne disent pas ce qu'ils voudraient dire. J'ai dit à maintes reprises que j'aimerais que nous communiquions comme des oiseaux, en gazouillant au lieu de donner différents sens aux mots. Comme exemple, je vais mentionner la fameuse résolution 242 (1967). J'avais dit au Conseil à l'époque que cette résolution provoquerait des retours de flamme. Dans le texte anglais, le mot *The* n'avait pas été placé avant les mots "territoires occupés au cours du récent conflit"; alors chacun donne une interprétation différente à cette phrase. "Des mots, des mots, des mots !", comme Hamlet l'a dit à Polonius. Si Polonius vivait, il serait encore mystifié. Pourquoi devrions-nous prendre comme règles de vie des mots, des résolutions ou des documents de travail ?

68. Si les membres du tiers monde et/ou les membres de l'OTAN se réunissaient paisiblement et entamaient ce que les Français appellent des pourparlers, des échanges de vues, peut-être alors que les craintes se dissiperaient et que l'on pourrait arriver à quelque chose. Je ne sais pas. Ce sont des possibilités. Nous examinons les différentes voies et méthodes.

69. Et nous ne devrions pas exclure non plus l'idée avancée par notre bon ami M. Malik. Il a droit à ses opinions. Il a dit : "Pourquoi ne pas réunir les cinq membres du Conseil ?". Il pensait, bien sûr, aux grandes puissances, les membres permanents du Conseil. Je n'emploie pas le terme "superpuissance" afin de ne pas vous blesser, M. Malik; je ne désire pas intervenir dans vos querelles avec qui vous savez. Pourquoi ne pas étudier la possibilité de réunions avec peut-être un petit nombre d'autres membres — trois ou quatre — afin de trouver le moyen de réduire les divergences, toujours sur la base de "pas de partage, pas d'*enosis*". Entendez-vous cela, M. Rossides ? Vous êtes celui qui, en 1958, avez introduit ce thème "pas de partage, pas d'*enosis*".

70. Je ne voudrais pas que le Secrétaire général porte tout seul le fardeau, mais nous devons toujours avoir à l'esprit que si l'on a besoin de ses services, il peut être une sorte d'agent catalyseur entre les parties intéressées, et non pas seulement entre les parties directement concernées mais également entre tous ceux qui traitent de la situation.

71. Ne croyez pas que je n'ai pas pensé à d'autres choix. Mais le Conseil s'est réuni jour après jour sans parvenir à mettre au point un texte et on peut dire qu'il tourne en rond, avec tout le respect que je dois à chacun des éminents représentants des pays représentés ici. Je ne suis pas, moi, membre du Conseil et je vous remercie de m'avoir permis d'exposer mes vues. Je n'ai pas le droit de vote; grâce au Ciel, je n'ai pas à voter puisque je ne suis pas membre du Conseil. Mais cela n'interdit pas à ceux qui ne sont pas membres du Conseil, mais qui s'intéressent aux Nations Unies et pensent qu'il n'y a pas de substitut pour elles, d'exprimer leur humble avis sur la façon de trouver une issue à cette impasse.

72. Avant de conclure, je voudrais dire quelques mots sur les connaissances en matière d'économie et de finance que, dans ma jeunesse, j'ai acquises dans le monde occidental — non pas dans les livres, en Orient, mais à Londres et à Paris. Je n'ai pas de boule de cristal à l'instar des économistes qui, eux, ne voient rien dans leurs boules de cristal respectives, mais s'imaginent qu'ils y voient des choses.

73. A propos, nous allons avoir un nouvel ordre socio-économique qui ne sera ni communiste, ni socialiste, ni capitaliste. Il s'agit d'un hybride, ni chair ni poisson. Nous ne savons pas si, à l'avenir, nous serons à même d'identifier cet "animal", pas plus que nous ne savons vers quelles difficultés économiques nous nous dirigeons.

74. Les grandes puissances vont à la faillite — et je dis bien "faillite" — après avoir épuisé leur substance dans deux guerres mondiales et celles qui ont suivi; leur monnaie s'effondre, entraînant la disparition de la classe moyenne et même, un jour, celle des technocrates — si le rouble dégringole. Pourquoi nous

attendrions-nous à ce que les peuples de Chypre, de la Grèce et de la Turquie ne souffrent pas sur le plan économique si l'on affaiblit leur économie et leurs finances. Certaines puissances sont peut-être maintenant à mi-chemin de la faillite — je ne tiens pas à identifier celles qui sont en faillite, toutes vont bientôt l'être. Et l'Arabie saoudite le sera elle aussi malgré tous ses excédents, parce que lorsque nous vendons notre pétrole, nous sommes payés en argent dévalué qui perd de plus en plus de sa valeur.

75. Quel sera l'avantage pour Chypre, pour la Grèce ou pour la Turquie d'être plus appauvries encore en raison de la poursuite de ce conflit ? Qui en tirera profit ? Les dirigeants, bien sûr — les dirigeants s'arrangent toujours pour manger et se trouver des postes. Mais les peuples ? Voulez-vous qu'ils se soulèvent contre vous, contre les dirigeants ?

76. Qu'il me soit permis de dire qu'il y a une prise de conscience de la part des peuples du monde entier, et notamment dans le pays hôte. Pas plus tard qu'hier, on a pu lire que les habitants de New York possèdent 2 millions d'armes. En cas de crise, si le gouvernement ne se montre pas très ferme, croyez-vous que les gens vont se présenter à Times Square avec leurs bols à soupe, comme ils l'ont fait dans les années trente, et qu'ils vont vendre des pommes dans les rues ? Ils vont se soulever. Si donc dans ce grand pays, qui a tant de ressources, les gens sont d'humeur inquiète en raison de la situation économique, qui croyez-vous être — vous, la Grèce, la Turquie et Chypre ? Vous ferez faillite. La population se soulèvera contre vous. Les gens veulent manger. Vous épuisez vos ressources en quoi ? En dissensions, en guerres, en conflits ? Vos peuples ne vous laisseront pas faire. Si je vois une fourmi, je ne la piétine pas ; mais si j'appartenais à vos populations, je me soulèverais. Et vos peuples se soulèveront contre vous tous, indépendamment de vos affiliations religieuses, de vos origines nationales ou de vos gouvernements respectifs.

77. C'est la dernière observation que je vous ferai : compte tenu de la situation économique et financière peu satisfaisante que connaît le monde, croyez-vous que ce serait à l'avantage de quiconque ? Je suis persuadé que quand nos amis de l'URSS et de la Chine — je parle comme un communiste — voient les gens souffrir, ils ne se réjouissent pas, parce qu'ils sont humains. Après tout, ce sentiment dépasse l'idéologie. Nous sommes tous frères et nous devrions tous faire preuve de sympathie envers les peuples dans le besoin, sans tenir compte de nos opinions politiques. Ou alors, faisons-nous ici preuve d'hypocrisie lorsque, année après année, nous parlons de "droits de l'homme" tout en voyant des peuples souffrir — je ne parle pas de la guerre, car la guerre est une folie — parce qu'il y a pénurie de denrées alimentaires ou parce qu'il n'y a pas l'argent nécessaire pour acheter ces denrées alimentaires essentielles à la subsistance de tout être humain ? Ne permettez pas que vos peuples se soulèvent contre vous parce qu'ils sont dans le besoin !

78. C'est pourquoi j'en reviens au thème de ma dernière déclaration. Je vous en supplie, vous, les deux parties intéressées, ne soyez pas intransigeants dans la recherche d'une solution. Ne vous en tenez pas aux mots "fédération", "confédération", "autonomie" et "canton". Attaquez-vous au fond de la question. Oubliez toute trace d'intolérance religieuse et pensez en termes humanistes. Voilà la conviction dont nous devrions tous être empreints, y compris nous les Arabes. Ne croyez pas que je prône cela uniquement pour vous ; je le prône également pour mon propre peuple.

79. J'attends maintenant impatiemment qu'il sorte quelque chose de vos délibérations, quelque chose que je m'efforcerai d'analyser dans l'espoir que cela donnera des résultats. Mais je voudrais que, selon ce qui émergera des délibérations, ouvertes ou secrètes, les membres du Conseil fassent preuve de tolérance et d'indulgence à mon égard et me permettent éventuellement de prendre à nouveau la parole devant le Conseil.

80. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais faire savoir au Conseil que M. Çelik a demandé à être autorisé à faire une nouvelle déclaration. Conformément à la décision prise par le Conseil à sa 1813^e séance conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire, j'invite M. Çelik à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

81. M. ÇELIK (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, et, par votre intermédiaire, remercier chacun des membres du Conseil de m'avoir donné la parole. J'ai jugé nécessaire de demander la parole pour la troisième fois afin de faire des observations sur certains des points soulevés par M. Clerides dans la déclaration qu'il a faite hier devant le Conseil. Je ne me propose pas de me livrer à un dialogue peu productif avec M. Clerides, mais il m'a paru nécessaire de relever certaines questions de fond afin de préciser la position des Chypriotes turcs.

82. Dans la déclaration qu'il a faite hier [1818^e séance], M. Clerides a commencé par reprocher à la Turquie de ne pas avoir donné effet à la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale en retirant ses troupes de l'île et il a laissé entendre que c'était la raison pour laquelle la partie chypriote grecque avait porté une fois de plus la question de Chypre devant le Conseil de sécurité. A ce propos, M. Clerides, hier et au cours de ses déclarations précédentes, m'avait adressé, à moi et au représentant de Turquie, M. Olcay, beaucoup de questions précises concernant la mise en œuvre de la résolution 3212 (XXIX). Ces questions ont parfois pris la forme d'interpellations.

83. J'espère que la partie chypriote grecque comprend que l'utilisation de New York en général et de cette enceinte en particulier comme caisse de réso-

nance visant à des effets de propagande n'est pas la bonne façon d'obtenir des réponses justes à ces questions. Les réponses à toutes ces questions peuvent être données à la table de négociations et le seront. Si la partie grecque avait préféré poursuivre des entretiens plutôt que de venir à New York pour des raisons politiques, certaines des questions posées auraient très vraisemblablement déjà obtenu une réponse. Une fois de plus, j'engage très sincèrement M. Clerides à retourner à la table des négociations et à reprendre les négociations avec M. Denktas au plus tôt.

84. Je voudrais répéter maintenant ce qui figure déjà dans les procès-verbaux, à savoir que la mise en œuvre de la résolution 3212 (XXIX) ne signifie pas seulement le retrait des troupes turques de l'île. La résolution doit être reprise et appliquée en totalité. La partie turque, bien des fois dans le passé, tant à l'Assemblée générale qu'au Conseil de sécurité, a précisé, à l'intention du compte rendu, les conditions dans lesquelles les forces turques seraient retirées de l'île. Nous avons dit qu'en raison du danger encouru par la communauté chypriote turque — qui, étant numériquement inférieure et militairement de loin la plus faible, avait toujours été partie perdante à Chypre depuis 12 ans —, la question du retrait des forces et la question des réfugiés constituaient des problèmes politiques qui devraient n'être traités que dans le cadre d'un règlement politique définitif.

85. Il doit tout d'abord y avoir un accord sur le problème constitutionnel, ce qui aura pour effet de résoudre le problème de la sécurité, toutes les armées et tous les éléments armés chypriotes grecs seront dispersés et la voie sera ouverte à la normalisation totale, y compris le retrait des forces. Ce n'est qu'alors que la pleine mise en œuvre de la résolution 3212 (XXIX) deviendra possible; et plus tôt les intéressés le comprendront tous, plus vite nous reviendrons à la table des négociations pour reprendre les entretiens afin de résoudre le problème politique, et plus tôt l'application de la résolution 3212 (XXIX) sera possible.

86. M. Clerides se plaint au Conseil de sécurité que l'armée turque ait envahi "son pays" et occupé 40 p. 100 de "son territoire" — entendant par là, bien entendu, les Chypriotes grecs, puisqu'il ne peut parler que pour la partie chypriote grecque. Mais Chypre est notre pays; c'est le pays des Chypriotes tures tout autant que celui des Chypriotes grecs, et plus de 30 p. 100 de la terre de l'île nous appartient. C'est cette terre qui a été envahie afin d'empêcher une *enosis* de fait — ou de mettre fin à celle qui devait être parachevée avec le coup du 15 juillet, et pour garantir l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le non-alignement de l'île. Il y a eu invasion afin de sauver la communauté chypriote turque d'une discrimination politique, administrative, sociale et économique, de l'usurpation, des harcèlements, de l'expulsion, et peut-être de l'anéantissement dans son propre pays.

87. C'est cette anomalie qu'il faut corriger. C'est le renouvellement de ces actes et de ce traitement injuste qu'il faut empêcher en premier lieu. C'est la lutte et le mouvement de l'*enosis* qu'il faut oublier d'abord. Lorsque cela sera fait, M. Clerides peut être certain que les troupes turques, pour leur part, quitteront l'île.

88. Pour ce qui est du birégionalisme, qui est, en réalité, le regroupement de fait des Chypriotes tures pour des raisons de sécurité évidentes, comme je l'ai déjà dit au Conseil dans mes déclarations précédentes, cela nous a été imposé par l'administration chypriote grecque qui ne peut s'en prendre qu'à elle-même.

89. M. Clerides a dit que la politique turque à l'égard de Chypre reposait sur le partage et non sur l'indépendance, ce qui est faux. Le partage n'a jamais été considéré par la partie turque comme pouvant se substituer à l'indépendance. Il a toujours été considéré comme un antidote de l'*enosis*; en fait, le partage est une double *enosis*.

90. Pendant des années, la partie grecque a essayé de réaliser l'*enosis* par l'autodétermination. Comme il n'y a pas de nation chypriote, puisqu'il y a deux communautés nationales à Chypre, dans notre lutte pour l'égalité de droits, qui se poursuit, nous avons toujours demandé que si le droit d'autodétermination était appliqué, il soit appliqué de façon égale aux deux communautés — ce qui signifierait, en un sens, que les deux communautés opteraient pour l'union de Chypre avec les deux patries respectives, la Turquie et la Grèce, donc double *enosis*. Ce n'est que lorsque l'agitation pour l'*enosis* était au plus fort, que l'*enosis* semblait imminente, que la partie turque a pensé au partage. Cela ne s'est pas présenté comme une formule de rechange par rapport à l'indépendance, mais contre l'*enosis*.

91. S'efforçant d'accuser la partie turque d'avoir poursuivi une politique de partage, M. Clerides, dans la déclaration qu'il a faite hier au Conseil, a lu un extrait d'une récente édition du quotidien chypriote turc *Halkin Sesi*. Si nous devons citer la presse chypriote grecque au sujet de l'*enosis*, il nous faudrait des mois, peut-être même des années pour en venir à bout. Mais pourquoi citer la presse ? Pourquoi ne pas citer les déclarations officielles faites par des personnalités officielles, par des personnes responsables ? Mais c'est là le talon d'Achille de M. Clerides. C'est son point faible; il n'y a pas beaucoup de déclarations qu'il puisse citer. Par ailleurs, quelle est la position de la partie chypriote grecque à l'égard de l'*enosis* ? Nous avons une communauté chypriote grecque qui, avec son président, ses dirigeants, ses institutions et son peuple, pensait *enosis*, voulait l'*enosis*, parlait et écrivait *enosis*, et non seulement se battait contre nous, les Chypriotes tures, mais dont les divers éléments se battaient aussi entre eux au sujet de l'*enosis*.

92. Je ne crois pas à l'utilité de citer *in extenso* des déclarations faites par des dirigeants chypriotes grecs

au sujet de l'*enosis*, et je n'ai certainement pas l'intention d'abuser du temps du Conseil à propos de cette question. Je me bornerai donc à donner une ou deux citations de l'archevêque Makarios, de chacun des membres de la délégation chypriote grecque qui se trouve ici, et d'autres dirigeants politiques.

93. Voici d'abord une déclaration faite par Makarios, le 29 octobre 1971 :

"Je puis maintenant révéler que j'ai déclaré, clairement et catégoriquement, aux gouvernements grecs, de temps à autre, que je proclamerais sans hésiter l'*enosis* si l'on en exprimait le consentement, autrement dit si la Grèce était prête à accepter l'*enosis* et à partager les responsabilités pour les répercussions qu'aurait une telle entreprise."

94. Voici une autre déclaration de Makarios, parlant aux membres du contingent de l'armée grecque, à Chypre, le 29 avril 1973, à l'occasion des fêtes de Pâques :

"Nous, Chypriotes grecs, voyons en vos personnes la présence de la Grèce. Nous, les Chypriotes grecs, vivons toujours la souffrance du Vendredi saint de la semaine de Pâques. Mais notre conviction inébranlable est que la résurrection nationale suivra notre crucifixion. Notre voie nationale ardue est éclairée par la lumière qui nous vient du Saint-Sépulcre. Nous marcherons comme des Hellènes. L'aiguille de notre boussole sera toujours dirigée vers la Grèce immortelle — notre patrie immortelle. A la fin de notre route est l'Acropole. L'Acropole est le symbole de nos aspirations et de nos rêves."

95. Voici encore une autre déclaration faite par Makarios, dans une interview à la télévision hollandaise et belge, le 21 février 1974 :

"L'*enosis* est mon aspiration nationale, de même que celle de tous les Chypriotes grecs. Cette aspiration ne mourra jamais. Le fait que cette aspiration ne peut se réaliser maintenant, étant donné certaines difficultés qui échappent à notre contrôle, est une autre affaire."

96. Voici maintenant une déclaration faite le 16 juillet 1966, au village d'Ayia Phylaxis, par M. Kyprianou, ancien ministre des affaires étrangères de l'administration chypriote grecque :

"Les dirigeants nationaux, qui expriment les vœux de la population tout entière, ne sont pas prêts à accepter une solution de compromis, quelle qu'elle soit, de nature à nuire à la restauration nationale populaire. Le peuple de Chypre veut l'union de Chypre tout entière à la Grèce... le peuple chypriote grec continuera de lutter, avec le drapeau grec, les vertus grecques et les idéaux grecs pour modèle."

97. Voici un extrait d'une interview accordée par M. Kyprianou au rédacteur du *Daily Star* de Beyrouth, le 19 avril 1967 :

"Le rédacteur : On a dit que votre gouvernement serait d'accord pour accepter une base de l'OTAN, dans l'île, en échange de l'*enosis*. Est-ce exact ?

"M. Kyprianou : La Grèce est membre de l'OTAN. En cas d'*enosis*, Chypre ferait normalement partie de la Grèce, de la même façon à l'égard de l'OTAN, que n'importe quelle autre partie de la Grèce. La question d'une base de l'OTAN doit donc être examinée compte tenu de cette réalité.

"Le rédacteur : On a dit que votre gouvernement, à l'étape actuelle, n'appuie pas activement l'*enosis*. Est-ce vrai ? Votre gouvernement est-il toujours décidé à faire l'union avec la Grèce ?

"M. Kyprianou : Le Gouvernement de Chypre a toujours promis de donner une solution au problème conforme aux vœux de la majorité de la population de Chypre, exerçant son droit à l'autodétermination. La vaste majorité du peuple de Chypre désire l'union avec la Grèce, comme chacun le sait."

98. Les déclarations que je viens de citer ont été faites par le Président et le Ministre des affaires étrangères, respectivement, d'une administration qui se disait dévouée, et fait toujours semblant d'être loyale, à la politique de non-alignement.

99. Voici maintenant une déclaration faite par M. Tasos Papadopoulos, ancien ministre du travail et, à l'heure actuelle, membre de la délégation chypriote grecque à l'Assemblée générale à sa trentième session :

"Notre tradition nationale, notre héritage ancestral, ont tracé d'avance la voie de notre évolution dans l'histoire et aucune puissance, aucune pression, aucune menace, aucune intervention, aucun sacrifice, aucune considération de temps ne sauraient détourner le cours de l'histoire de son évolution naturelle, qui mène vers la liberté et l'union avec la Grèce... Il est grand temps que les Chypriotes et les autres acquièrent la conviction que l'union de Chypre avec la Grèce est une nécessité historique... il ne peut y avoir de liberté pour Chypre en dehors des frontières de la Grèce."

100. Voici maintenant une déclaration de M. Lyssarides, chef du parti chypriote grec EDEK, faite le 27 mars 1972 à Kypros :

"L'EDEK estime qu'aucune solution au problème de Chypre ne peut être durable si elle n'est fondée sur le droit inaliénable du peuple de Chypre à l'autodétermination. L'exercice du droit à l'autodétermination à Chypre aura pour résultat l'union de Chypre tout entière avec la Grèce."

101. Voici une autre déclaration de M. Lyssarides, faite le 23 avril 1973 :

“Les véritables causes de la crise tiennent au fait que le peuple de Chypre n'a pas eu la possibilité d'exercer son droit à l'autodétermination. Pour cette raison, les divers groupes se sont tournés vers des objectifs différents et une crise en a résulté. Certains parlent d'‘enotistes’ et d'‘anti-enotistes’. Ce n'est pas juste du tout. Tous les Chypriotes grecs sont ‘enotistes’ et ils sont prêts à faire tous les sacrifices et à combattre pour l'‘enosis’, à condition que l'on crée des conditions favorables à sa réalisation.”

102. Voici maintenant une déclaration du 24 avril 1973, de M. Ezakias Papaïonnou, secrétaire général du parti AKEL :

“Les allégations selon lesquelles AKEL s'opposerait à l'‘enosis’ sont contraires à la réalité. AKEL appuie l'‘enosis’ véritable sans conditions, sans liens ni échanges, en tant qu'objectif ultime...”

103. Et voici une déclaration faite, le 4 février 1973, au village de Dhali, par M. Clerides :

“Le devoir national nous oblige à travailler de façon positive pour préserver le caractère national de l'hellénisme de l'île, pour renforcer l'esprit national de notre peuple et pour cultiver sa foi dans les valeurs suprêmes de la civilisation chrétienne grecque. Nos yeux doivent toujours être tournés vers la Grèce éternelle, qui est le symbole et la source des plus nobles idéaux de l'humanité.”

104. Voici une autre déclaration faite par M. Clerides, le 10 février 1974 :

“Le problème de Chypre est un problème national et, par conséquent, le Gouvernement de notre patrie devrait avoir une opinion décisive quant à la manière de le traiter et quant au point jusqu'auquel nous sommes en droit d'aller à l'étape actuelle.”

105. Mais pourquoi citer des particuliers ? La Chambre des représentants chypriotes grecs, dont M. Clerides était et est encore président, a, le 26 juin 1967, adopté à l'unanimité la résolution suivante :

“Interprétant les aspirations que nourrissent depuis toujours les Grecs de Chypre, la Chambre déclare que, quelque défavorables que puissent paraître les circonstances, elle ne suspendrait pas la lutte menée avec le soutien de tous les Grecs tant que cette lutte ne serait pas couronnée de succès, par l'union d'une Chypre entière et indivisée avec la patrie, sans étape intermédiaire.”

106. Cette résolution de la Chambre des représentants chypriotes grecs est encore valable et les événements qui ont eu lieu depuis 1967 confirment que les Chypriotes grecs — le Président, les dirigeants

et le peuple — n'ont pas abandonné leur politique visant à unir l'île “entière et indivisée” à la Grèce.

107. Les membres grecs de la Chambre des représentants qui ont fait le serment de mettre cette résolution en œuvre, sont ceux-là mêmes qui ont prêté allégeance à Sampson et qui l'ont appuyé, ceux-là mêmes qui ont effectué le coup d'Etat du 15 juillet 1974 afin de réaliser l'union de Chypre avec la Grèce.

108. Ces mêmes personnes sont ici aujourd'hui et se prétendent les défenseurs ardents de l'indépendance et du non-alignement. Elles nous accusent d'avoir suivi une politique de partage et d'avoir démembré Chypre.

109. La politique turque à l'égard de Chypre est très claire. Nous sommes contre l'‘enosis’ et nous sommes contre le partage.

110. Pour ce qui est du birégionalisme, dans lequel la partie grecque voit un “démembrement de l'île”, c'est la seule garantie effective et matérielle de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du non-alignement de l'île comme de la sécurité et de la survie de la communauté chypriote turque.

111. La partie grecque est contre une fédération birégionale, non pas parce qu'elle détruirait l'indépendance de l'île mais parce que, comme le montrent les diverses citations que je viens de faire, Chypre ne pourrait plus être unie à la Grèce “entière et indivisée”. En fait, même une partie de Chypre ne pourrait plus être annexée par la Grèce. Et c'est cela qui doit être leur principal sujet d'inquiétude.

112. M. Clerides a répété une fois de plus l'allégation que le Vice-Président, les ministres turcs et les membres turcs de la Chambre des représentants avaient quitté le gouvernement et la Chambre, respectivement, de leur plein gré; il a été jusqu'à dire que les sièges turcs à la Chambre des représentants étaient demeurés vacants, attendant les membres turcs.

113. Je voudrais poser une question à M. Clerides : pourquoi Chypre ne participe-t-elle pas aux débats du Parlement du Conseil de l'Europe depuis 1964 ? Jusqu'en décembre 1963, Chypre participait aux délibérations du Parlement du Conseil de l'Europe par l'intermédiaire d'un comité parlementaire mixte composé de Chypriote grecs et de Chypriotes turcs, comme l'exigeait notre constitution.

114. En 1964, M. Clerides a cherché à participer aux délibérations du Conseil de l'Europe sans être accompagné de Chypriotes turcs, et lorsque ledit Conseil lui a dit que le comité parlementaire chypriote devait comporter des représentants des deux communautés, et que la partie turque s'est déclarée disposée à se conformer à cette règle, il a préféré, plutôt que de se faire accompagner de membres turcs, ne pas participer aux délibérations du Conseil de l'Europe. Et Chypre, à ce jour, n'est pas représentée au Parlement

dudit Conseil. Ceci constitue je crois un démenti suffisant à ce qu'a dit M. Clerides.

115. Quant à l'affirmation de M. Clerides que peu après 1964 les Chypriotes turcs connaissaient une pleine liberté de mouvement partout sur le territoire de la République sous l'autorité du prétendu gouvernement, je dirai simplement que cette déclaration n'est pas conforme à la vérité. Si les Chypriotes turcs connaissaient une pleine liberté de mouvement, comment se fait-il que des milliers de Chypriotes turcs, 6 000 pour être exact, n'aient pas été autorisés à rentrer dans leurs foyers à Küçük Kaimakli (Omorphita), dans la banlieue de Nicosie ? Comment se fait-il que des dizaines de milliers d'autres réfugiés chypriotes turcs n'aient pas été autorisés à retourner dans leurs villages, à Ayios Theodoros, Mansura, Vroisha, pour n'en nommer que trois parmi tant d'autres ? Comment se fait-il que ces malheureux réfugiés chypriotes turcs n'aient même pas pu se rendre dans leurs villages pour des travaux agricoles ? Comment peut-on parler de liberté de mouvement lorsque des centaines de Chypriotes turcs qui se sont hasardés à quitter les enclaves turques ont disparu à jamais ?

116. Les Chypriotes grecs ont pu accéder aux zones sous autorité turque pour des affaires légitimes, et personne ne peut citer le moindre cas où un Chypriote grec quelconque aurait été blessé ou inquiété alors qu'il se trouvait dans une région sous l'autorité des Chypriotes turcs.

117. Il est vrai que nous avons dû prendre des précautions de sécurité contre les attaques par surprise et les infiltrations de militaires grecs. Les enclaves turques, comme leur nom l'indique clairement, étaient nos dernières positions de défense, et nous ne pouvions pas les ouvrir sans condition aux Grecs qui étaient bien décidés à briser ces enclaves par la force des armes. Nous avons même accepté d'ouvrir la fameuse route de Kyrenia au trafic chypriote grec, à condition que les usagers acceptent l'autorité chypriote turque comme nous l'avons fait en entrant dans des zones relevant de l'autorité des Chypriotes grecs, mais ils ont refusé. M. Clerides, en sa qualité de négociateur chypriote grec, a exigé qu'à la fois nous ouvrions la route au trafic chypriote grec et que nous acceptions l'autorité chypriote grecque, ce qui aurait été une reddition politique.

118. M. Clerides s'est efforcé d'accuser la partie chypriote turque d'avoir créé un fait accompli en déclarant l'Etat fédéré turc de Chypre, causant ainsi la suspension des entretiens entre les communautés.

119. Le problème de Chypre, et par conséquent les négociations, ont commencé à la suite de faits accomplis, et les négociations ont continué malgré les faits accomplis — les faits accomplis de la partie grecque, les faits accomplis en matière de violation de la constitution, les faits accomplis en matière de création

d'armées secrètes, les faits accomplis en matière d'invitation à Chypre d'armées entières venues de Grèce afin de détruire l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le non-alignement de Chypre et d'unir l'île à la Grèce. Il y a de nombreux autres faits accomplis que je n'ai pas l'intention d'énumérer maintenant.

120. Mais malgré tous ces faits accomplis, nous avons continué à négocier et nous ne nous sommes jamais précipités à New York pour demander une réunion d'urgence du Conseil de sécurité. Nous avons continué à négocier malgré les déclarations de Makarios qu'il n'accepterait pas la fédération, qu'il n'accepterait pas de solutions multicanonales, qu'il ne nous accorderait même pas une autonomie locale. Il ne nous a offert qu'une "certaine autonomie". Voilà ce que Mgr Makarios a dit le 3 juin 1974 dans le *Cyprus Mail* :

"Nous n'acceptons pas la fédération ni les cantons ni l'autonomie locale. Si les Turcs persistent dans leurs exigences inconsidérées, les négociations seront une perte de temps et s'achèveront par un échec."

"Si les entretiens échouent, les Turcs devraient savoir que nous retirerons toutes les offres que nous avons faites jusqu'à maintenant, qui constituent des concessions sérieuses. L'hellénisme grec est prêt à faire face à toutes les conséquences."

121. Nous ne nous sommes pas enfuis de la table des négociations bien que même M. Clerides, en tant que négociateur pour la partie chypriote grecque, ait fait des déclarations à caractère provocateur telle que celle-ci :

"Le bon sens aurait dû permettre au général [Grivas] de conclure que la poursuite d'entretiens pendant cinq ans sans aboutir à une solution signifie que la partie chypriote grecque n'y assistait pas pour arriver à une solution quelconque ou pour faire des concessions inadmissibles en vue d'une solution 'antinationale' et que les négociations étaient destinées à sauvegarder l'intérêt national dans son acception véritable."

122. Cette citation de M. Clerides est également une réponse à sa question : "Pourquoi n'y a-t-il pas eu de progrès dans les entretiens ?" La raison est évidente. Tout le monde voulait une solution nationale — et nous savons ce qu'est la solution nationale pour les Grecs — mais faisait semblant de négocier l'indépendance avec nous. Toute solution qui aurait fermé effectivement la porte à l'*enosis* ne pouvait donc être acceptée par la partie grecque.

123. De même, il semble maintenant que la partie grecque n'acceptera pas de solution qui accorde à la communauté turque un statut d'égalité et qui ne nous réduise pas à une simple minorité dans l'île.

124. M. Clerides accuse la partie turque de s'élever contre des expressions condamnant, déplorant, regrettant la déclaration unilatérale de l'Etat fédéré turc de Chypre. Nous sommes d'avis que toute expression de regret devrait s'appliquer aux actes unilatéraux de toutes les parties qui ont contribué à l'impasse actuelle.

125. M. Clerides persiste à exiger la désignation d'une mission d'établissement des faits qui se rendrait à Chypre et qui établirait quel est le responsable de la situation à Chypre. Mais le monde entier sait maintenant qui est responsable de la crise de Chypre. Le problème de Chypre a commencé par l'assaut inhumain contre la communauté chypriote turque en 1963 dans le but d'unir l'île à la Grèce. Le prétendu Gouvernement a violé tous les droits des Turcs inscrits dans la Constitution. La communauté turque s'est vu refuser non seulement les droits politiques mais également les droits économiques, administratifs et même les droits de l'homme. On nous a refusé de l'eau potable, on nous a refusé l'électricité, on nous a refusé les actes de naissance, on nous a refusé les passeports, on nous a refusé le droit de vivre ou d'exister.

126. Pour ne citer qu'un exemple, des hommes qui n'avaient, comme M. Modinos, un Grec de Grèce, aucun lien avec Chypre, ont reçu la nationalité chypriote et un passeport de Chypre, et ils ont été employés par le prétendu Gouvernement de Chypre; par contre, quelques jeunes Chypriotes turcs, nés et élevés à Chypre et qui, pendant la crise de 1964-1967, s'étaient trouvés pris en Turquie sans passeport, se sont vu refuser des titres de voyage qui leur auraient permis de rentrer dans l'île, et ce pendant 10 ans, 10 longues années.

127. Je me rappelle avoir, au moins six fois, rédigé des lettres à M. Clerides, au nom de M. Denktas, sur la question, mais sans résultats positifs.

128. Le prétendu Gouvernement a utilisé sa prétendue police, non pas pour protéger mais pour assujettir et exterminer les Chypriotes turcs. Des dizaines de milliers de réfugiés chypriotes turcs qui avaient été contraints d'abandonner leurs foyers n'ont pas été autorisés à rentrer dans leurs villages avant juillet 1974.

129. Le coup du 15 juillet 1974 a été le dernier événement dans l'enchaînement qui a placé Chypre dans le giron de la Grèce. Même l'intervention militaire turque n'a pas empêché le massacre des populations de villages chypriotes turcs entiers. Atlitir (Aloa), Muratağa (Maratha) et Sandallar (Sandallaris) où des centaines de corps ont été déterrés en présence de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et de correspondants étrangers ne sont que trois exemples, pour ne pas parler de Taskent (Tokhni), où la fosse n'a pas encore été découverte.

130. Le monde entier est au courant. Les annales des Nations Unies contiennent des témoignages

criants à l'appui de nos arguments. De plus, la Force des Nations Unies et la Croix-Rouge opèrent activement à Chypre. Donc, quel besoin y a-t-il d'une mission d'établissement des faits que la partie chypriote grecque veut pour des raisons politiques et qui serait la première mesure vers l'internationalisation du problème de Chypre ?

131. C'est pourquoi nous nous opposons aux missions — non pas parce que nous avons quelque chose à cacher à quiconque, mais parce que toute la question serait exploitée par la partie chypriote grecque à des fins politiques.

132. Ayant dit tout cela, je voudrais assurer les membres du Conseil que je n'ai aucun plaisir à faire de telles déclarations et je voudrais une fois de plus déclarer pour le procès-verbal que la partie chypriote turque est en faveur des négociations. Nous croyons que les entretiens intercommunautaires constituent le meilleur et le seul moyen d'assurer un règlement pacifique du problème de Chypre. Je voudrais donc une fois de plus tendre la main de l'amitié à M. Clerides et l'assurer du bon vouloir et de la bonne disposition de la partie turque à coopérer avec la communauté chypriote grecque pour édifier une nouvelle Chypre prospère et heureuse.

133. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de Chypre.

134. M. CLERIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Il ne faut pas penser un seul instant que je prends plaisir à lancer des récriminations contre M. Çelik et les Chypriotes turcs. Ce qui me blesse le plus ce ne sont pas les récriminations, mais l'existence des faits réels, et ce qui me blesse encore plus que les faits, c'est la déformation ou l'altération qu'on leur fait subir afin d'avoir un tableau conforme aux désirs de sa partie. C'est pourquoi j'ai demandé qu'une commission d'enquête se rende à Chypre pour établir les faits réels.

135. Je dois dire que si j'avais su qu'il y avait des Chypriotes turcs à Chypre qui me considéraient comme leur némésis, j'aurais peut-être pu m'en servir, car l'une des difficultés auxquelles je me suis heurté aux dernières élections est que l'on m'accusait d'être en faveur de l'indépendance et contre l'*enosis*. J'ai été sans cesse critiqué par l'extrême droite de la presse chypriote, qui ne représente que 5 p. 100 de la population, et la seule chose pour laquelle elle peut me critiquer est le fait que je me suis engagé à défendre l'indépendance, l'intégrité territoriale et le non-alignement de la République de Chypre.

136. Il est vain de citer, hors contexte, des déclarations faites de temps à autre par différents dirigeants chypriotes turcs ou grecs pour essayer d'établir que les Chypriotes grecs ou même les Chypriotes turcs étaient opposés à l'indépendance. C'est un fait que l'indépendance a été donnée à Chypre et que tant les

Chypriotes grecs que les Chypriotes turcs ont beaucoup hésité à l'accepter. Chypre a été appelée la "République malgré elle" parce que les deux communautés avaient essayé d'unir l'île à leurs mères patries respectives. Voilà la réalité, une réalité que l'on ne peut pas changer en citant des déclarations, ou en lançant des accusations et des contre-accusations. Ce qui importe dans ce débat, c'est de prendre note de la déclaration de M. Çelik. J'ai noté l'heure exacte où il l'a commencée. Il était exactement 17 h 40. Et sa déclaration a vraiment ouvert les yeux du Conseil de sécurité. C'est l'interprétation que donne M. Çelik de la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale qui constitue un fait troublant, que le Conseil de sécurité devra forcément examiner, et auquel il devra forcément répondre.

137. Lors de ma déclaration d'hier, je croyais avoir compris la position turque en ce qui concerne l'application de la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale. J'ai dit que la Turquie prétendait que cette résolution, et notamment les paragraphes du dispositif par lesquels l'Assemblée générale invite la Turquie à retirer rapidement ses forces de la République de Chypre et à autoriser le retour des 200 000 réfugiés chypriotes grecs dans leurs foyers, devaient être appliqués parallèlement à la recherche d'une solution ou dans le contexte de cette solution. Voilà ce que je croyais être la position de la Turquie.

138. J'ai été abasourdi d'entendre M. Çelik dire clairement aujourd'hui que même cela n'était pas l'interprétation turque exacte de la résolution. La partie turque allègue que non seulement il faut trouver une solution au problème de Chypre, mais qu'elle doit être signée et scellée avant que les forces turques ne quittent Chypre ou que les réfugiés rentrent chez eux.

139. Mais il est allé plus loin, il s'est référé à la position exposée par le Ministre des affaires étrangères de la Turquie, clairement et sans ambiguïté, lors de la deuxième conférence de Genève, à savoir que les forces turques ne quitteraient Chypre que lorsque la Turquie serait sûre d'une chose : qu'outre la solution, des conditions auraient été créées qui rendraient possible le départ des forces turques.

140. Ainsi, voilà où nous en sommes : c'est à la Turquie et à elle seule de décider quand elle retirera ses troupes de la République de Chypre. Je trouve effarant que l'on puisse dire cela au Conseil de sécurité. J'ai toujours cru que les mots ordinaires, dans n'importe quelle langue — en anglais, par exemple, puisque la résolution est en anglais — avaient un sens ordinaire. J'ai toujours cru que les mots "retrait rapide" signifiaient un retrait dans un délai raisonnable : quelques semaines, peut-être un ou deux mois. Mais maintenant, on dit ici que la résolution qui mentionnait le "retrait rapide" des forces turques du territoire de la République, et des "mesures à prendre d'urgence" pour permettre le retour des 200 000

réfugiés chypriotes grecs, doit être interprétée comme signifiant que rien de tout cela ne doit être fait avant la solution du problème de Chypre et, qui plus est, avant que, de l'avis de la Turquie, la situation soit favorable à l'évacuation des troupes turques de Chypre.

141. Je souhaiterais que les membres du Conseil de sécurité notent et comprennent bien ce fait important, car il convient de ne pas l'oublier lors de la préparation d'un texte de résolution.

142. M. Çelik a dit que dans mes déclarations, j'avais posé plusieurs questions pertinentes. Oui, je l'ai fait, et la plus pertinente était celle-ci : quand les Turcs vont-ils commencer à retirer leurs forces d'occupation de Chypre ? Au moins, maintenant, j'ai eu la réponse. Et on ne peut plus cacher maintenant que la Turquie n'a pas l'intention de se conformer à la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale.

143. M. Çelik m'invite à retourner à Chypre pour reprendre les pourparlers. C'est très tentant. De cœur et d'esprit, j'aimerais accepter cette invitation. Mais pour quoi faire ? Retourner à la table de négociation pour accepter le fait accompli créé par la partie turque durant les négociations ? Quel est le but de ces négociations ? Accepter la position turque, si clairement et si éloquemment énoncée par M. Çelik et le représentant de la Turquie, à savoir que deux choses ne sont pas négociables : premièrement, toute solution qui ne serait pas bizonale; deuxièmement, toute solution qui ne serait pas multirégionale. Cela, il ne faut pas le discuter.

144. Dictier ses conditions, est-ce un bon moyen d'entamer des négociations ? M. Çelik dit, comme l'a fait M. Olcay, le représentant de la Turquie : "Nous n'accepterons pas d'autre garantie; nous n'accepterons pas d'autre solution qu'une solution birégionale. Revenez donc, Monsieur Clerides, à la table de négociation. Acceptez ces conditions et les négociations seront terminées".

145. Est-ce là l'esprit de la résolution 3212 (XXIX), lorsqu'elle demande des libres négociations en vue d'une solution mutuellement acceptée ? Si j'avais dit à M. Çelik de venir négocier sur une base multirégionale, et si, parce que j'avais 40 000 soldats à Chypre, j'avais imposé une fédération multirégionale à Chypre, aurait-il accepté mon invitation ? M'aurait-il envoyé des fleurs pour me remercier de l'avoir invité à une telle conférence ?

146. Je suis prêt à retourner à la table de négociation à l'instant même. Mais que M. Çelik, que le représentant de la Turquie, disent qu'ils vont "défaire ce qu'ils ont fait". Qu'ils disent ouvertement que n'importe quelle solution peut être négociée, sans conditions préalables imposées par la force de leurs armes, mais grâce à des discussions et à des échanges de vues libres, à des attitudes raisonnables. Alors, je n'hési-

terai pas à reprendre avec eux les pourparlers intercommunautaires, et ils me trouveront plein de bon vouloir.

147. M. Çelik dit qu'une fois j'ai répondu au général Grivas — le cher vieux monsieur mort depuis quelque temps — qu'aux entretiens de Chypre je n'avais fait aucune concession contraire aux intérêts nationaux des Chypriotes grecs. Oui, certes, j'ai dit cela. J'avais en effet été publiquement accusé par feu le vieux général de nuire, par ma manière de me comporter dans les discussions, aux intérêts nationaux des Chypriotes grecs. J'ai répliqué : "Non, je n'ai pas fait cela. Je cherche une solution fondée sur un Etat chypriote indépendant; je cherche une solution qui donnerait aux Grecs le droit de rester grecs et aux Turcs le droit de rester turcs. Mais ils continueront de coexister dans la même île, l'administrant à l'avantage et dans l'intérêt des habitants de Chypre". J'ai ajouté pour défendre ma position : "Tel est le véritable intérêt national grec à Chypre".

148. M. Çelik s'empare de cette déclaration, la triture un peu, et cherche à m'accuser de n'avoir pas fait mon devoir de négociateur lors des entretiens parce que j'ai des inhibitions de Grec ! C'est un fait établi, que peuvent prouver les procès-verbaux des séances de négociation, que celles-ci se déroulaient au mieux et que nous étions près d'un accord quand, pour la première fois, elles ont été interrompues; en effet, le Premier Ministre de Turquie, M. Ecevit, a fait des déclarations publiques, alors que les entretiens étaient en cours sur la base d'un Etat chypriote indépendant, les deux communautés jouissant d'une grande autonomie. Tout d'abord, dans l'énoncé du programme de son parti pendant la campagne électorale et ensuite devant l'Assemblée nationale turque, dès qu'il a été élu et est entré en fonctions, il a dit qu'il n'accepterait aucune solution du problème de Chypre autre qu'une fédération, et ce, bien que des négociations aient été menées à Chypre depuis 1968 et qu'elles aient été en cours, laissant espérer une heureuse issue. Alors, M. Ecevit, a décidé de changer le cours des négociations.

149. Il est tard. Nous avons entendu de longs discours et, je le répète, je ne me lancerai pas à mon tour dans la voie stérile d'accusations et de contre-accusations regrettables. Si M. Çelik estime que nous sommes dans notre tort, qu'il accepte qu'une commission d'enquête établisse avec une certitude suffisante qui est en faute. Probablement, la commission constaterait que l'une et l'autre parties sont en faute et pourrait même aller jusqu'à répartir les torts.

150. Mais nous ne sommes pas ici pour répartir les torts dans les erreurs passées des deux communautés. Nous sommes ici aujourd'hui pour examiner la question de savoir si une résolution adoptée par l'Assemblée générale, et que le Conseil de sécurité a faite sienne, a été ou non mise en œuvre, si on a ou non l'intention de la mettre en œuvre, et si par un fait accompli uni-

lateral la partie turque n'a pas détruit le processus de négociation. Voilà les questions pertinentes et à chacune d'elles la réponse donnée par le représentant de la Turquie ou par M. Çelik a été négative : la résolution 3212 (XXIX) ne sera pas mise en œuvre, même pas après que l'on sera arrivé à une solution et qu'elle sera signée. Et en ce qui concerne le processus de négociation, il n'y a même pas un mot de regret ou de remords au sujet de l'action unilatérale entreprise arbitrairement par la partie turque au moment même où l'on procédait à des échanges de propositions qui auraient pu permettre aux négociations d'avancer.

151. M. Çelik a laissé entendre que je recherchais les projecteurs du Conseil de sécurité afin d'assurer une large publicité à mes opinions. M. Çelik a oublié que depuis 1964, je n'ai jamais assisté à une réunion du Conseil et que depuis 1968, j'ai procédé à des négociations patientes avec M. Denktaş, sans rechercher les projecteurs du Conseil de sécurité ni d'autres projecteurs, mais simplement en faisant des efforts sincères pour trouver une solution au problème de Chypre, non pas dans l'intérêt des Grecs ou dans l'intérêt des Turcs, mais une solution qui soit dans l'intérêt du peuple de Chypre tout entier.

152. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

153. M. OLCAY (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Je crois devoir une brève explication au Conseil de sécurité à cette heure tardive, surtout en raison de la déclaration du Président, qui indique qu'il y a maintenant un mouvement bien défini vers l'adoption d'un projet de résolution avant la fin de la semaine.

154. Je crois que le Conseil de sécurité devrait s'abstenir de toucher à la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale, qui avait été élaborée à grand peine. Je sais que les auteurs de cette résolution — et je songe surtout aux cinq membres très dévoués du groupe des pays non-alignés, dont un seul est représenté au Conseil — savent ce que signifie la résolution. Ils savent également quelles sont les raisons pour lesquelles la Turquie l'a acceptée, ainsi que les conditions sur la base desquelles mon gouvernement a accepté cette résolution.

155. Le principal problème devant lequel se trouvaient les Nations Unies au moment de l'adoption de la résolution était la nécessité de trouver une solution au problème de Chypre. La situation n'a pas changé depuis lors. Dans sa sagesse, l'Assemblée générale avait décidé que des négociations devaient avoir lieu dans ce but. Les négociateurs à Chypre et ceux qui connaissent bien le problème savent que toutes les négociations qui ont eu lieu à Chypre au cours de sa triste histoire depuis l'indépendance se sont toujours déroulées dans des circonstances très particulières, avec la présence de forces extérieures à l'île. Ils savent que des déclarations ont été faites indiquant qu'il n'y avait aucune possibilité de compromis sur

certaines positions fondamentales. Et pourtant, les négociations se sont poursuivies. On considère maintenant que ces négociations sont en danger parce que, pour la première fois dans l'histoire, les Turcs de Chypre ont cessé de négocier en partant d'une position de faiblesse matérielle.

156. J'en appelle aux membres du Conseil, examinant le genre de résolution qu'ils croient pouvoir dégager de deux longues semaines de négociations et de débats ardu, pour qu'ils ne créent pas de conditions qui nous éloigneraient par trop du seul texte sur lequel l'accord existe, à savoir la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale. Cette résolution indique quel est le problème : trouver une solution par voie de négociations, négociations qui doivent se dérouler entre les deux seules parties en cause, c'est-à-dire les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs. Toute tentative destinée à renforcer l'assurance de l'une des parties parce qu'elle se trouve dans une situation difficile en raison de certaines circonstances politiques internes ne ferait à cette étape que compliquer le bon déroulement de la reprise des négociations.

157. Voilà l'appel que par votre intermédiaire, Monsieur le Président, je lance aux membres du Conseil de sécurité.

158. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Grèce.

159. M. CARAYANNIS (Grèce) [*interprétation de l'anglais*] : Je suis très étonné de la façon dont le représentant de la Turquie a parlé de la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale. Il a essayé de nous faire croire qu'il s'agissait d'une résolution très fragile, que nous avons eu beaucoup de mal à aboutir à ce texte au cours de la dernière session de l'Assemblée, et qu'il serait sage que le Conseil n'y touche pas.

160. Pour ma part, j'ai personnellement travaillé à cette résolution et M. Olcay y a travaillé également. A ce moment-là, je lui avais posé une question, et je vais la lui poser à nouveau : pourquoi la Turquie a-t-elle tenu à voter en faveur de cette résolution ? Je sais que M. Olcay ne pourra pas répondre à cette question aujourd'hui, pas plus qu'il n'a été en mesure de me répondre alors.

161. La résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale est rédigée en bon anglais. Elle est très claire. Nous savons tous que M. Olcay connaît très bien l'anglais.

162. Or M. Olcay a dit également que cette résolution avait été adoptée uniquement afin de résoudre le problème de Chypre. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Elle a été adoptée afin de résoudre le problème de Chypre, mais selon les termes de cette résolution et non d'une autre façon. Et les termes de cette résolution sont très clairs. La résolution est rédigée en très bon anglais. M. Olcay comprend l'anglais. Il com-

prenait l'anglais lorsqu'il a voté en faveur de la résolution.

163. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de Chypre.

164. M. CLERIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai écouté très attentivement l'appel lancé par le représentant de la Turquie; si je l'ai bien compris, sa thèse était que les Chypriotes turcs se trouvent maintenant dans une position de force du fait qu'il y a une force militaire importante à Chypre et que 40 p. 100 du territoire de la république sont occupés. Il affirme que, par le passé, la partie grecque était dans une position plus forte que la partie turque et qu'en conséquence, aucune solution n'était possible. Si j'acceptais son raisonnement, la même chose pourrait assurément se reproduire — à moins que la Turquie n'ait l'intention de forcer une solution. La Turquie a maintenant une position plus forte à Chypre et, par conséquent, le même problème se présentera à nouveau. Assurément, la conclusion logique de ce qu'il a dit aurait été : que toutes les forces grecques et toutes les forces turques s'en aillent; que la sécurité des Grecs et des Turcs de l'île soit confiée à une force élargie chargée du maintien de la paix; et que des négociations libres se poursuivent afin de résoudre le problème de Chypre.

165. Pourquoi le représentant de la Turquie veut-il continuer les entretiens sur le problème de Chypre à partir d'une avantageuse position de force ? Est-ce qu'il entend imposer une solution à Chypre ? S'il le fait, quel est le but des négociations ? Les paroles mêmes qu'il a prononcées prouvent certainement la nécessité absolue du retrait de toutes les forces, conformément aux termes de la résolution 3212 (XXIX), qui prévoit un retrait rapide et immédiat des dites forces, et la reprise de libres négociations en vue de trouver une solution au problème de Chypre.

166. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie.

167. M. OLCAY (Turquie) [*interprétation de l'anglais*] : Je répondrai au représentant de Grèce — qui vient de me demander, comme il dit m'avoir demandé pendant l'Assemblée générale (et je suis persuadé qu'il l'a fait), pourquoi nous voulions accepter les termes de la résolution — qu'il en a été ainsi parce que, en toute bonne foi, nous croyons au contenu tout entier de cette résolution. Ce que nous ne croyons pas, c'est qu'il y ait un ordre de priorité dans la résolution — et ceux qui ont négocié ce texte avec nous le savent également.

168. Cette résolution particulière a été adoptée après quinze ans d'une situation très très difficile à Chypre. Cette période de quinze ans a pris fin avec l'intervention turque à Chypre qui suivit l'intervention grecque à Chypre. Il y avait à l'époque et il continue d'y avoir à Chypre une situation tendue. Cette situa-

tion tendue n'est pas due seulement à la présence des forces armées. Elle est due à l'existence des facteurs qui ont amené ces forces armées dans l'île. Chypre a maintenant atteint un point où la dernière option qui peut encore sauvegarder son indépendance a naturellement évolué dans le sens d'une certaine position. Nous pouvons ne pas aimer cela, la partie grecque peut ne pas aimer cela, mais c'est là le résultat de quinze années de querelles et de luttes incessantes. Et, en conséquence, nous nous trouvons maintenant dans une position *de facto* dans laquelle nous ne pouvons — et je le dis très clairement et très franchement — songer à revenir à la situation qui, pour la plus grande gloire de l'Archevêque, existait le 14 juillet 1974. Il est impossible de revenir à cette situation. Il faut partir du point où nous en sommes maintenant.

169. Je puis, au nom de mon gouvernement, affirmer solennellement que la Turquie n'a pas la moindre intention de maintenir ses forces là-bas, pas plus qu'elle n'a la moindre intention de partager l'île, pas plus qu'elle n'a l'intention d'imposer une solution "turque" à l'île. Ce que nous voulons, c'est que les Turcs se sentent, dans l'île, à l'abri des menaces sous lesquelles ils ont dû vivre pendant si longtemps. Nous voulons être certains que l'île deviendra ce qu'elle n'a jamais été : une île véritablement indépendante, une île véritablement non-alignée. Et je m'adresse ici au monde non-aligné, auquel jusqu'ici la partie grecque, qui se dit le "gouvernement grec" — s'est seule adressée, et je lui affirme que notre intention est que Chypre soit une île non-alignée, et non pas ce qu'elle est actuellement. Tout cela doit se produire par la voie de négociations; il n'y a pas d'autres voies. Mais nous ne pouvons accepter que, pour que les négociations commencent, il faille revenir au 14 juillet 1974, c'est-à-dire à une époque où il n'y avait aucune possibilité de négocier, car l'Archevêque ne nous donnait le choix qu'entre accepter certaines choses ou quitter la table. C'est la position qui a toujours été prise du côté grec.

170. Je veux être très franc. Il faut bien comprendre qu'il y a, dans un monde politique, des situations irréversibles. Nous ne vivons pas dans un laboratoire. Il s'est passé à Chypre des choses que je n'aurais pas voulu voir se passer; mais malheureusement, elles se sont passées. Et ce n'est pas à cause de nous qu'elles se sont passées.

171. Sampson — à l'intervention duquel M. Baroody a accordé tant d'importance aujourd'hui, allant jusqu'à rechercher son origine — n'a pas été une création des Turcs. Le coup d'état des colonels n'a pas été une invention turque.

172. Nous en revenons toujours au point où nous devons regretter que se soient produites des choses qui n'auraient pas dû se produire. Il y a eu des fautes, de très grandes fautes; il faut maintenant les pardonner et revenir au point de départ. Mais par "point de départ", il ne faut pas entendre une situation dans laquelle la Turquie serait toujours dans la position

défavorisée. C'est là une chose que nous ne pouvons pas tolérer et que nous ne tolérerons pas.

173. Il nous faut résoudre un problème politique qui nous affecte tous, autour de cette table. Je souhaite qu'il puisse être résolu. Mon gouvernement espère simplement qu'il sera résolu par la négociation et non pas par un retour à une situation dans laquelle l'autre partie peut se dispenser de négocier, comme elle s'est dispensée de le faire pendant les 10 dernières années. Si ce qui s'est passé était malheureusement pour nous la seule manière de l'amener à la table des négociations, on ne peut évidemment que le regretter.

174. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Grèce.

175. M. CARAYANNIS (Grèce) : Je ne retarderai pas trop le Conseil en prolongeant ces échanges de vues, mais le représentant de la Turquie, tout au début de son intervention, a dit quelque chose au sujet de priorités dans la résolution 3212 (XXIX). Je voudrais simplement rafraîchir à ce sujet la mémoire des membres du Conseil en les renvoyant au compte rendu sténographique de l'Assemblée générale, où l'on voit que le représentant de l'Algérie, qui fut l'un des auteurs du projet de résolution, en a expliqué les priorités avant le vote¹.

176. Pour sa part, M. Olcay nous a dit que nous ne pouvions pas revenir à la situation qui existait le 14 juillet. Or personne n'a demandé à M. Olcay de revenir à la situation du 14 juillet. La seule chose que nous lui demandions est de revenir à une situation décente.

177. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de Chypre.

178. M. CLERIDES (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai entendu à nouveau le représentant de la Turquie nous assurer que le Gouvernement turc n'avait pas l'intention de maintenir ses forces à Chypre. Il s'est efforcé d'être très convaincant sur ce point. Mais j'ai constaté avec regret qu'il n'a jamais dit quand le Gouvernement turc avait l'intention de retirer ses forces. Le Gouvernement turc a-t-il l'intention de retirer rapidement ses troupes dans les deux mois ? Ou a-t-il l'intention de les y maintenir jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée; ou, comme l'a dit M. Çelik, même après qu'une solution aura été trouvée, jusqu'à ce que la Turquie soit assurée que tout va bien à Chypre ? Une réponse à cela aurait été beaucoup plus convaincante. Je regrette qu'il n'ait pas pu me convaincre, parce qu'il n'a pas donné de date pour cet heureux événement, le retrait des forces turques de la République.

179. M. PLAJA (Italie) : Connaissant très bien et depuis très longtemps le représentant de l'Arabie saoudite, M. Baroody, et ayant de la sympathie pour lui, je suis sûr qu'il n'avait aucune intention d'être

désobligeant envers quiconque dans ses remarques. Néanmoins, je pense qu'il ne sera pas surpris de m'entendre dire que certaines de ses remarques m'ont paru hors de propos et que j'aimerais ne pas en prendre note.

180. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le représentant de l'Arabie saoudite a demandé à prendre la parole. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

181. M. BAROODY (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Je n'ai pas le choix; il faut que je réponde à mon ami — et je dis "mon ami" car nous sommes bons amis, tout au moins en dehors de cette salle — le représentant de l'Italie. Mais comment peut-il dire que ce que j'ai dit était hors de propos ? Je croyais que l'essence même des Nations Unies était la liberté de parole et la liberté de pensée, et je dois dire que la façon d'examiner toute question devrait être individuelle et non pas revenir, comme je l'ai dit à maintes reprises, à de simples platitudes. S'il n'a peut-être pas fait très attention à mes déclarations depuis qu'il a été nommé représentant de l'Italie, pays qui est très cher à notre cœur, mon ami aurait dû se renseigner. Et ce pays n'est pas cher seulement à mon cœur, mais aussi au cœur des Arabes.

182. A cet égard, je voudrais dire que nous sommes honorés du fait que le Président de l'Italie visite, aujourd'hui même je crois, l'Arabie saoudite. Comment pourrais-je être assez maladroit pour blesser, même sans le vouloir, mon frère et ami ? Je voudrais simplement attirer son attention sur le fait que je traite les questions aux Nations Unies non pas par clichés et rubriques, mais d'une façon peu orthodoxe, personnelle et individuelle.

183. Je sais bien pourquoi certaines observations ont pu le blesser. J'ai dit, non pas seulement aujourd'hui mais bien des fois et bien avant que mon ami M. Plaja le relève aujourd'hui, que pour ma part je respecte un peuple qui n'a pas le cœur à battre et à tuer, et que je me félicite qu'un peuple méditerranéen soit ainsi fait.

184. Aux Nations Unies, nous sommes censés aimer la paix. Nous ne sommes pas encore tout à fait parvenus au pays de l'utopie. Aussi peut-être ai-je dit que les Italiens sont si civilisés que je ne croyais pas qu'ils faisaient de bons soldats. Il n'y a rien de mal à cela. Nous, les Arabes, sommes parfois de très mauvais soldats. Alors, il devrait penser que c'est une chose merveilleuse que d'estimer que le caractère sacré de la vie est plus important que le fait de massacrer des personnes que l'on ne connaît pas simplement parce qu'un gouvernement nous a endoctrinés en nous disant : "Tuez l'ennemi".

185. C'est là de la brutalité. Et j'ai dit à ce propos que vous étiez plus civilisés que ceux qui étaient au Nord, parce que vous avez civilisé l'Europe, vous,

l'Italie. La Renaissance a commencé en Italie. Les Anglais étaient des barbares avant que les Normands viennent et tuent le roi Harold en 1066. Or les Normands avaient beaucoup appris de Rome. Et Rome est en Italie, que je sache. Et la Renaissance, où a-t-elle commencé ? En Angleterre ou en Allemagne ? Les Allemands, c'étaient les Huns — Attila et tout cela. Je parle de l'histoire. Alors pourquoi êtes-vous si sensible ? Si vous voulez être soldat, entrez dans l'armée. Mais, vous êtes diplomate et nous sommes ici pour défendre la paix.

186. Le pays du Secrétaire général, lui, appartenait à un empire qui était un genre de commonwealth. Ils ne sont pas devenus moins civilisés lorsqu'ils ont perdu leur pouvoir. Ils sont mêmes devenus peut-être plus civilisés. Les Autrichiens ont toujours été civilisés. Je les connais depuis 50 ans. Maintenant, c'est une petite puissance et il n'en prend pas ombrage. La puissance signifie la guerre. Nous abusons du pouvoir, en tant qu'individus et en tant que nations. C'est pourquoi nous sommes en difficultés.

187. Qui suis-je pour dire quand nous abusons du pouvoir et quand nous n'en abusons pas ? Je suis un être humain, j'ai droit à mes idées. Et vous voudriez me mettre la camisole de force et que je fasse des politesses et que je porte des gants blancs ? Cela va bien lorsque vous êtes ambassadeur auprès d'un pays, qu'il y a un décorum, qu'il y a des cocktails; il faut savoir ce qu'on peut dire et ce qu'on ne peut pas dire. Mais ici, c'est une tribune libre, mon ami. Si je vous ai blessé, je n'en avais pas l'intention. Si vous voulez que je m'excuse, je le fais en public. Mais il n'y a pas de divergences de vues entre vous et moi. Ce que j'ai dit n'était donc pas hors de propos. Je crois que vous êtes un peu trop sensible, mon bon ami.

188. M. PLAJA (Italie) : Non seulement je n'ai pas dit, mais je n'aurais même jamais osé dire, que M. Baroody était *out of order*. Je ne sais pas si "hors de propos" se traduit exactement par *out of order*. Quoi qu'il en soit, je voudrais, pour terminer cet échange, faire part à M. Baroody des mêmes sentiments d'amitié que ceux qu'il a manifestés, surtout pour l'occasion qu'il vient de mentionner, à savoir la visite du Président de mon pays à Sa Majesté le Roi.

189. M. MURRAY (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Je veux simplement annoncer que je ne vais pas exercer mon indéniable droit de réponse.

190. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Au cours des semaines écoulées depuis qu'a commencé le débat, les parties ont eu tout loisir d'exposer publiquement leurs arguments, et elles l'ont fort bien fait. De plus, tous les membres du Conseil ont exprimé leurs points de vue et d'autres Membres de l'Organisation des Nations Unies ont également participé au débat.

191. Je crois qu'il est de notre devoir de ne pas renvoyer inutilement une décision qui pourrait avoir pour résultat la reprise de négociations fructueuses pour résoudre les problèmes si graves qui se posent à Chypre entre les représentants des deux communautés chypriotes, et auxquelles participerait activement et personnellement le Secrétaire général, si la décision en était prise. De cette façon, nous contribuerions à

soulager un peu le peuple chypriote de la tragédie qu'il vit.

La séance est levée à 18 h 45.

Notes

¹ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Séances plénières, 2275 e séance.*

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يسكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف ١٠.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店函购或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издавания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишете по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
